

Philippine Des Rieux
Madeleine Fritsch
Pierre Merlet
Alex Pellier
Noéline Ricau
Rose Rondelez

DÉCIDER AVEC LE VIVANT

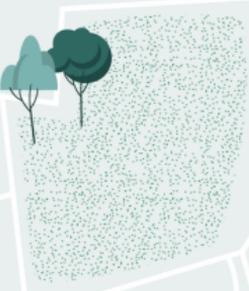
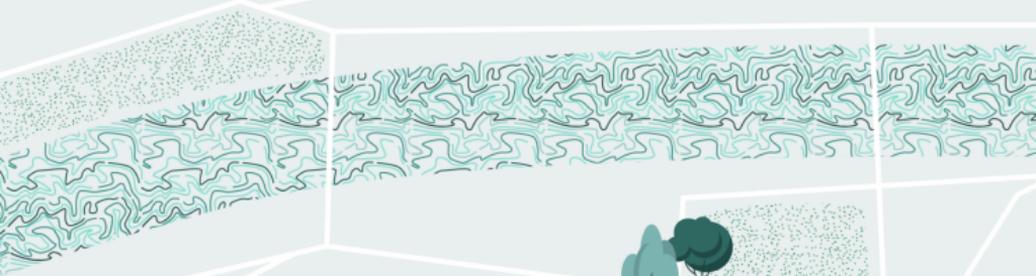
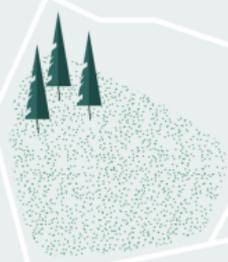
40 propositions pour intégrer
les non-humains dans la décision publique

DES RIEUX Philippine
FRISTCH Madeleine
MERLET Pierre
PELLIER Alex
RICAU Noéline
RONDELEZ Rose

DÉCIDER AVEC LE VIVANT

Design d'Intérêt Général - Sciences Po Paris





INTRODUCTION

Pourquoi décider avec le vivant ? Dans un contexte où prendre soin de notre monde devient primordial - la crise du Covid en témoigne - il est urgent de repenser notre rapport au vivant. L'angle de la décision publique semble alors être essentiel dans sa capacité à observer, réunir et transformer.

Ce que nous devons retrouver est ce lien inséparable qui nous lie à la nature et au reste du vivant. Nous devons alors co-piloter, par la décision, la biosphère et non en être les pilotes principaux. L'ampleur sociétale et environnementale se traduit par la dimension systémique du problème et la diversité d'acteurs (politiques, économiques, associatifs, citoyens, etc) qu'elle implique; ainsi que leurs relations propres aux milieux. Les intérêts du vivant et ceux des autres actants nécessitent d'être compris à chaque étape de la décision publique.

Dans ce nouveau paradigme, appréhender les problèmes de manière **écosystémique**, **renouveler les imaginaires** et les **formes de représentations** est alors essentiel.

"Décider" est le processus collectif qui, dans un contexte de problème, représente et analyse des informations afin d'adopter un choix qui affecte un milieu et les êtres qui le composent.

"Avec" signifie que le vivant est un "partenaire" de route de l'humain, dichotomie nature/culture révolue. Le vivant et les humains évoluent dans deux milieux semblables qui ne sont pas non plus équivalents.

"Le" inclut une notion de temporalité et de globalité : Le vivant d'aujourd'hui mais aussi celui de demain.

"Vivant" demande à composer dans un ensemble. Nous sommes nous mêmes des êtres vivants, décider avec le vivant inclue autant les humains que les non-humains.

Pour une définition plus inclusive du vivant, il est important de penser par le **sensible**, par la capacité à ressentir le milieu dans lequel il évolue; et par **l'habitat**, la capacité à habiter un environnement et à co-évoluer avec lui. La **résilience** dans la décision sera donc un point d'appui.

Et les non-vivants ? Ces hyper objets, ces milieux sont aussi constructeurs des êtres qui les composent et en dépendent. Les non-vivants forment ainsi les territoires des êtres vivants (et parfois, ce sont les êtres vivants qui font office de territoire).

Qui somme nous ? Nous sommes 6 étudiants du *Master Innovation et Transformation Numérique (ITN)* de *Sciences Po Paris*, qui, soucieux de l'avenir incertain que notre génération a entre les mains et désireux de construire un monde plus vertueux et durable, avons élaboré **40 propositions** à destination des décideurs politiques aux échelles nationale, régionale, départementale et communale. L'ambition est ici de les accompagner, par des **pistes de réflexion et d'action**, à se saisir des enjeux de la décision avec le vivant dans son ensemble. Certaines propositions sont pour demain, d'autres, à caractère davantage prospectif, s'ancrent dans un temps plus long.

Elles ont toutes été pensées au travers de 6 thématiques : Sensible, Sociale, Economique, Démocratique, Juridique et Aménagement.

Et répondent à **5 problématiques** :

- Comment favoriser la représentation des enjeux du vivant dans les instances de décision humaines ?
- Quels outils économiques pourraient être mobilisés par les décideurs publics pour intégrer les coûts et gains environnementaux des activités humaines ?
- Comment prendre en compte les caractéristiques écosystémiques et communautaires dans les processus de décision liés aux territoires ?
- Comment, en tant que décideur, puis-je accompagner un changement du rapport au vivant dans l'agriculture ?
- Comment, en tant que décideur, puis-je permettre à tous les citoyens d'entrer en relation avec le vivant ?

De nombreux **acteurs rencontrés** (publics ou privés, individuels ou collectifs) nous ont permis de relever leurs besoins, les controverses et frictions présentes ainsi que leurs vécus, représentations et aspirations. Ils font partie intégrante des propositions que nous présentons.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

SOMMAIRE

Méthodologie	p. 8
Panorama des idées	p. 10
Cartographie des échelles temporelles et spatiales	p. 12
Comment favoriser la représentation des enjeux du vivant dans les instances de décision humaine ?	p. 14
1 La décision nomade	p. 16
2 L'Assemblée des Arbres	p. 17
3 Convention territoriale publique	p. 18
4 Les ambassades du vivant	p. 19
5 Le laboratoire des umwelten	p. 21
6 Formation des métiers de la transition	p. 22
7 Les parcelles d'espèces sentinelles en ville	p. 23
8 Les gardiens juridiques du vivant	p. 24
Quels outils économiques pourraient être mobilisés par les décideurs publics pour intégrer les coûts et gains environnementaux des activités humaines ?	p. 26
9 Le Wiki gouvernemental du vivant	p. 28
10 Contrôle environnemental par le vivant	p. 30
11 L'admissibilité environnementale	p. 31
12 La responsabilité des déchets	p. 33
13 La Taxe sur la Valeur Externe [TVE]	p. 34
14 La licence pour la vente de produits polluants	p. 35
15 La carte carbone individuelle	p. 37
16 Le Score-Impact	p. 38
17 Les factures du dépassement	p. 39
Comment prendre en compte les caractéristiques écosystémiques et communautaires dans les processus de décision liés aux territoires ?	p. 40
18 Le Forum des Transitions	p. 42
19 Le Parlement des territoires	p. 44
20 Le Tiers-Lieu Vivant	p. 45
21 Le Bureau Départemental du Renouement	p. 46
22 Formad, la formation nomade	p. 47
23 Le Service Territorial de la biodiversité	p. 49
24 La Carte des Non-Humains	p. 50
25 Jumeau Numérique du Bassin Versant	p. 51

	Comment, en tant que décideur, puis-je accompagner un changement du rapport au vivant dans l'agriculture ?	p. 52
26	Les nouvelles aides de la PAC	p. 54
27	Les fonds publics pour l'achat et la location de terres agricoles	p. 55
28	Le service national agricole	p. 56
29	La Banque de semences publiques régionales	p. 57
30	La sécurité sociale de l'alimentation	p. 58
31	Origine locale contrôlée	p. 59
32	Agriculteurs connectés au vivant	p. 61
33	Pass "Culture de la durabilité"	p. 62
34	Le Budget Individuel de la Transition Agricole	p. 63
	 Comment, en tant que décideur, puis-je permettre à tous les citoyens d'entrer en relation avec le vivant ?	 p. 64
35	Quotas minimum de nature	p. 66
36	Nature en ville, ville en nature	p. 67
37	Vitrine urbaines des savoir-faire agricoles	p. 69
38	Éducation au vivant et à l'agriculture (EVA)	p. 70
39	Les graines de chez moi	p. 71
40	Villes sauvages	p. 73
	 Annexes	 p. 74
	Cartographie des acteurs	p. 76
	Glossaire	p. 78
	 Remerciements	 p. 85

Légende des propositions :

Ces pastilles représentent les thématiques associées à chaque idée (cf Synthèse de recherche)

 sensible	 démocratique
 sociale	 juridique
 économique	 aménagement

MÉTHODOLOGIE

Après 3 mois et demi de travail, nous vous proposons un panel de 40 propositions pour répondre aux enjeux de la décision publique avec le vivant. Ces propositions sont la synthèse d'un travail de veille, de recherches documentaires et d'enquêtes de terrains approfondies, dont nous vous présentons la méthodologie ici.

Entrer en résonance avec le sujet

Fin août, on nous présentait ces quatre petits mots projetés au tableau : décider avec le vivant. Et c'était tout. A nous de travailler le sujet et de proposer mi-décembre un panel de propositions.

Mais qu'est-ce que le vivant et qu'est-ce que décider ? Quels sont les enjeux transverses à ces notions ? Que pouvons-nous y apporter ?

Nous étions six avec chacun sa réponse singulière à ces questions et des points de vue différents sur le sujet. Afin d'ouvrir les perspectives et d'éviter les biais personnels, il était important de mettre en avant notre propre vision de la notion de décision et nos rapports respectifs au vivant. Nous avons confronté nos positions et fait émerger une posture commune pour approcher le problème.

Après un travail exploratoire de veille pour se familiariser le sujet, nous avons défini ensemble les termes et les enjeux qui lui sont associés pour dégager des pistes à creuser.

Explorer le sujet

Entre septembre et novembre nous avons exploré le sujet de manière transverse pour disposer d'une connaissance globale et mettre en lumière les enjeux et problématiques forts que rencontrent les acteurs de la décision.

Pour cela, nous avons réalisé trente entretiens semi-directifs avec des acteurs de la décision publique et privée, ainsi que des experts du vivant. Nous avons privilégié la diversité des profils pour pouvoir témoigner de la pluralité des postures de décision et de différentes échelles à laquelle elle s'exprime. Ainsi, nous avons interviewé des élus, des urbanistes, des aménageurs, des juristes, des techniciens mais aussi des chasseurs, agriculteurs, historiens...

A travers ses entretiens, l'objectif était d'apprendre le contexte et les enjeux dans lesquels ces acteurs évoluent et de cerner les problématiques qu'ils rencontrent. Grâce à des ateliers prospectifs, les participants étaient challengés et cela leur permettait d'avoir un regard perçant sur le présent.

Ces entretiens ont été complétés par une veille documentaire et législative pour affiner notre regard sur les enjeux croisés entre décision publique et non-humains.

Enfin, nous avons pu creuser le sujet autour de thématiques spécifiques lors de visites sur le terrain comme à la Biomim' Expo ou sur le chantier de Vinci Autoroutes à Strasbourg. C'était l'occasion de rencontrer des acteurs variés en prise avec des problématiques concrètes.



Atelier prospectif "Eti SL" 7^e avec Stéphane Sanchez, Président de la FNSEA-Grand Bassin Parisien.



Visite du chantier COS de Vinci Autoroutes avec Arnaud Guillemain.

Synthétiser les enseignements

Après ces recherches menées en parallèles, nous avons récolté une masse d'information dense et variée. Le travail de synthèse était nécessaire pour identifier les enjeux forts et faciliter notre travail d'idéation.

Pour transmettre cette synthèse, nous avons réalisé une exposition éphémère aux jardins passagers du parc de la Villette mi-octobre. Cette exposition était structurée autour de six thématiques : sensible, sociale, économique, démocratique, juridique et aménagement. Le public était invité à écrire ses remarques, étonnements, critiques et idées sur les panneaux de l'exposition.

Ce temps fort nous a permis de nous recentrer sur les problématiques fondamentales, de s'emparer du sujet en le diffusant de manière pédagogique mais surtout de mettre en commun un travail conduit en parallèle.



Pierre attachant la première affiche de l'expo 'Décider avec le Vivant'.



L'équipe préparant l'exposition au Parc de la Villette (haut), les lectures physiques présentées à l'exposition (bas).

Proposer des solutions

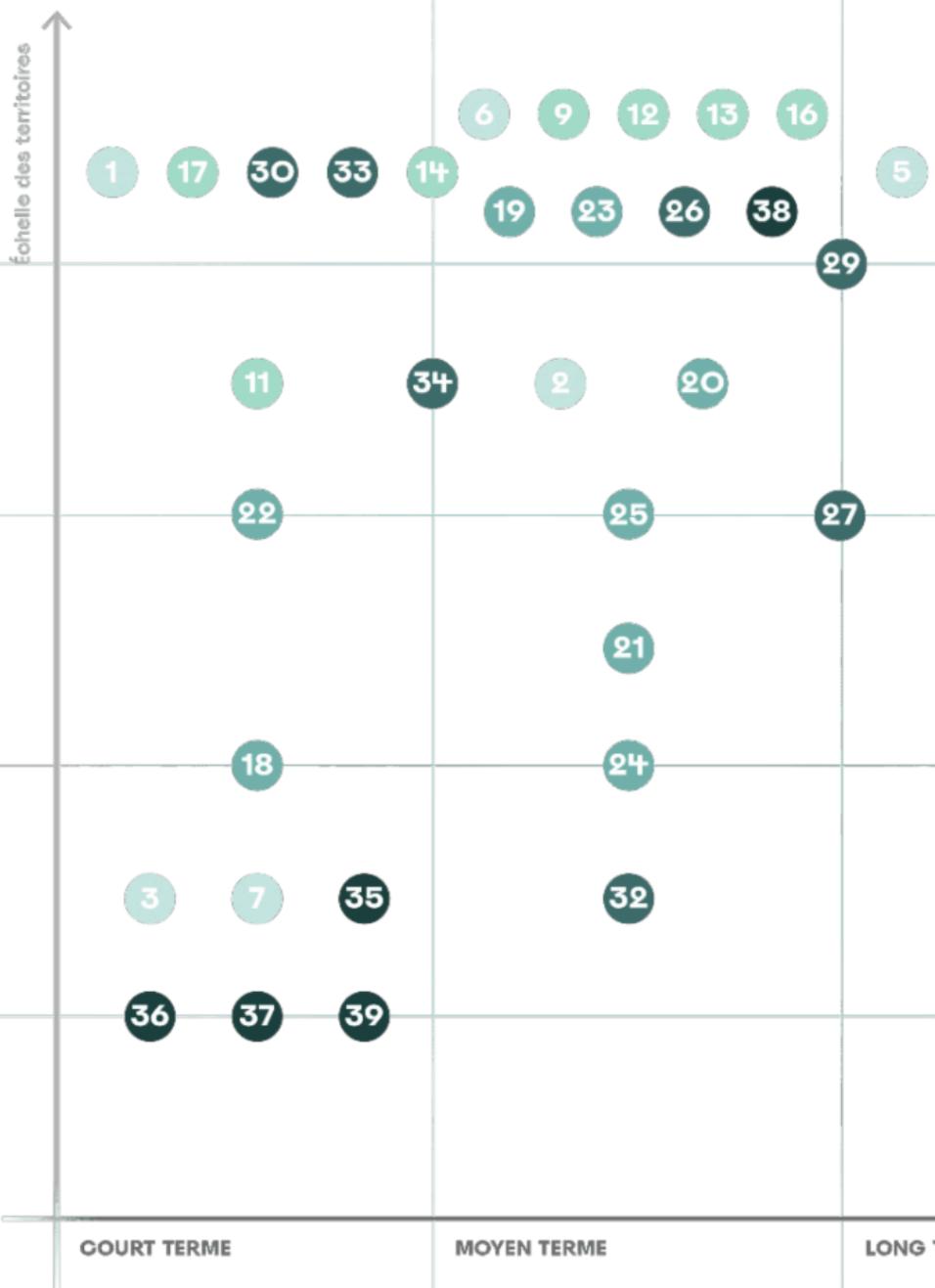
En mi-novembre, le travail d'exploration touche à sa fin et il nous reste alors un mois pour réaliser un panorama de propositions. Le travail de synthèse nous ayant permis d'identifier les cinq problématiques clés, nous nous sommes divisés en 3 binômes pour commencer le travail d'idéation.

Pour chaque problématique, une dizaine de propositions diverses ont été développées, puis relues et complétées par un autre binôme apportant son regard critique. Une fois les propositions similaires convergées, nous les avons développées en détail et illustrées.

Maintenant, place aux propositions.



CARTOGRAPHIE DES ÉCHELLES TEMPORELLE ET SPATIALE





Légende :

- 1 La décision nomade
- 2 L'Assemblée des Arbres
- 3 Convention territoriale publique
- 4 Les ambassades du vivant
- 5 Le laboratoire des umwelten
- 6 Formation des métiers de la transition
- 7 Les parcelles d'espèces sentinelles en ville
- 8 Les gardiens juridiques du vivant
- 9 Le Wiki gouvernemental du vivant
- 10 Contrôle environnemental par le vivant
- 11 L'admissibilité environnementale
- 12 La responsabilité des déchets
- 13 La Taxe sur la Valeur Externe (TVE)
- 14 La licence pour la vente de produits polluants
- 15 La carte carbone individuelle
- 16 Le Score-Impact
- 17 Les factures du dépassement
- 18 Le Forum des Transitions
- 19 Le Parlement des territoires
- 20 Le Tiers-Lieu Vivant
- 21 Le Bureau Départemental du Renoncement
- 22 Formad, la formation nomade
- 23 Le Service Territorial de la biodiversité
- 24 La Carte des Non-Humains
- 25 Jumeau Numérique du Bassin Versant
- 26 Les nouvelles aides de la PAC
- 27 Les fonds publics pour l'achat et la location de terres agricoles
- 28 Le service national agricole
- 29 La Banque de semences publiques régionales
- 30 La sécurité sociale de l'alimentation
- 31 Origine locale contrôlée
- 32 Agriculteurs connectés au vivant
- 33 Pass "Culture de la durabilité"
- 34 Le Budget Individuel de la Transition Agricole
- 35 Quotas minimum de nature
- 36 Nature en ville, ville en nature
- 37 Vitrine urbaines des savoir-faire agricoles
- 38 Éducation au vivant et à l'agriculture (EVA)
- 39 Les graines de chez moi
- 40 Villes sauvages

Comment favoriser la représentation des enjeux du vivant dans les instances de décision humaine ?

Aujourd'hui, les instances de décision arbitrent leurs choix avec, par, et pour les humains. Face aux enjeux écologiques actuels, il est important de changer de regard afin d'ancrer chaque projet dans un contexte écosystémique plus large. Alors que nos systèmes de représentations actuels ne sont pas adaptés à la représentation des intérêts de la faune et de la flore, les huit idées suivantes visent à désanthropocentrer les processus de décision publique pour y intégrer les millions d'autres espèces qui composent notre habitat terrestre.



- 1** La décision nomade _____ p. 16
- 2** L'assemblée des arbres _____ p. 17
- 3** Convention territoriale publique — p. 18
- 4** Les ambassades du vivant _____ p. 19
- 5** Le laboratoire des umwelten _____ p. 21
- 6** Formation des métiers de la transition _____ p. 22
- 7** Les parcelles d'espèces sentinelles en ville _____ p. 23
- 8** Les gardiens juridiques du vivant _____ p. 24

La décision nomade

Réencastrer les décisions dans les réalités géographiques, sociales et écosystémiques des territoires

Chaque décision est votée sur le territoire concerné, avec les acteurs (humains et non-humains) qui l'habitent. Les négociations ne se font plus "hors-sol", mais localement, dans leur contexte social, naturel, géographique et économique.

Il faut **comprendre les gens** et les attirer sur l'environnement par ce qui les touche le plus, car nous ne sommes pas tous sensibles aux mêmes questions. Pour cela, les décideurs doivent faire preuve d'empathie, afin de ne laisser personne sur la touche. L'enjeu est aussi de permettre une meilleure **coopération** avec la **société civile**, et d'inclure dans les instances les **exclus** et les marginalisés de la représentation politique, souvent les victimes les plus importantes de la catastrophe écologique en cours. On pense notamment aux jeunes, aux personnes précaires et autres exclus socio-économiques.

De là vient l'idée de rendre la décision nomade : si la décision doit être prise par une instance nationale mais concerne un projet à l'échelle d'une région, alors les décideurs se **déplacent** dans la région afin de se rendre compte de la **réalité du terrain**, et d'engager un **dialogue** direct avec les **populations concernées**. Ces déplacements sont organisés par une personne (élu.e de la mairie locale) chargée d'établir le **programme des rencontres** avec les différents acteurs du territoire : élus, associations, citoyens, ouvriers, commerçants, etc. En fonction de chaque projet, le planning du voyage est adapté sur mesure, entre visites de terrain, discussions informelles avec les acteurs, ateliers collectifs et débats. Les déplacements se font au maximum via les transports en commun (train, bus, tram etc) afin de limiter les émissions de CO2 et réencastrer les décideurs dans une réalité de terrain, dès le début du voyage. Ce voyage dure entre 3 et 15 jours, selon l'ampleur, la complexité du projet et la quantité de personnes à rencontrer. Le **vote final** du projet se fait **in-situ**, à l'issue de la négociation. Pour cela, des **forums temporaires** sont aménagés pour l'occasion, parfois en pleine nature (cf 1.2).

Cette idée permet de mélanger dans les institutions des décideurs, des experts, et des populations vernaculaires qui sont des connaisseurs du territoire et peuvent, pour certains, **représenter un vrai banc des espèces** au sein des parlements humains. Le but est que la voix de chaque partie prenante soit entendue, humains et non-humains, et réunies ensemble pour négocier des contours d'un projet.

Il s'agit d'**automatiser ce dialogue**, et surtout d'inverser la tendance : ce n'est plus aux citoyens d'aller vers les décideurs, à posteriori, pour faire des suggestions / réclamations, mais aux décideurs de venir à la rencontre des entités locales concernées par le projet, en amont.

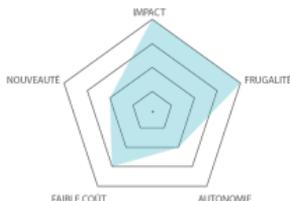
Aussi, ce déplacement des décideurs permet le passage d'un mode de savoir froid et distant (lecture de rapports, discussions entre décideurs et experts, paroles rapportées...) à un mode de connaissance **sensible** (ressenti d'un lieu, d'une ambiance, d'une atmosphère, de ses habitants, sa végétation, ses animaux, son paysage, ses particularités, ses atouts et difficultés...)



Cible : Citoyens, élus et associations

Échelle : Interterritorial

Temporalité : Court terme



"On prend soin de ce que l'on connaît."

Michaël V. Dandrieux - Sociologue de l'Imaginaire & Co-Fondateur Eranos

L'Assemblée des Arbres

Créer des lieux de la décision avec le vivant, qui permettent d'établir un rapport sensible avec les non-humains

Par la création de ces lieux, l'idée est d'ancrer les débats et décisions dans leur contexte naturel, afin de ramener la dimension de relation sensible au vivant. Ces lieux prennent la forme d'assemblées annuelles, réunissant les élus, associations, industriels, experts, citoyens, non humains, et tout autre acteur du territoire, sur un sujet du vivant.

Dans la décision avec le vivant, tous les acteurs (**humains et non-humains**) doivent être mobilisés. Il est aussi nécessaire d'encourager et permettre le **partage d'expériences** entre citoyens, associations, collectivités territoriales et acteurs de l'aménagement pour rendre compte des différents projets de protection de la biodiversité pouvant être réalisés.

Souvent, la décision publique est **désencastrée** des réalités de terrain, ce qui entraîne des décisions partielles ou qui ne tiennent pas sur le **long terme**. Il s'agit de passer d'un mode de savoir froid et distant à un mode de connaissance **sensible, impliqué et engagé**. Car si l'on **prend soin** de ce que l'on connaît, il serait sans doute préférable d'inciter les décideurs à connaître l'objet de leur décision, **en allant directement à sa rencontre**.

C'est de là que vient l'idée de créer des **lieux dédiés à la décision avec le vivant, in-situ**. Tous les ans, un **forum temporaire** est installé par exemple dans une forêt, près d'un fleuve ou encore sur une montagne, pendant dix jours. Les premiers jours sont un temps **d'expérimentation**, de "**reconnexion**" à la nature et au terrain.

Ensuite, il s'agit d'ouvrir un **débat** afin de mettre en avant les tensions et autres controverses autour du lieu. C'est le moment pour chaque acteur de faire remonter des problèmes liés à la qualité de vie, de l'air, de l'eau, des sols ; ou encore la pollution sonore, visuelle, atmosphérique, des changements observés dans les écosystèmes, des problèmes de cohabitation, etc. Enfin, les derniers jours sont consacrés à la **négociation, l'idéation**, puis la proposition de **projets** et de **réformes**, et l'événement se clôture par un **vote**.



Cible : Citoyens, élus et associations

Échelle : Régionale ou départementale

Temporalité : Moyen terme



"L'instance, est ce que c'est le moment de la décision, ou est ce que c'est au contraire un moment bien plus large, qui comprend à la fois le lieu du vote, de la décision, de la documentation ?"

Olivier Peyricot - Directeur du pôle recherche à La Cité du Design



"La voix du vivant pour le moment s'exprime à travers la science et la sagesse des habitants. Ces deux formes de savoir sont pour la plupart du temps pas prise en considération par la décision publique."

Marine Calmet - Cofondatrice de Wild Legal



Convention territoriale publique



Renforcer les modalités de concertation et la prise en compte des habitants afin de porter au plus près les intérêts de la nature

Les conventions territoriales publiques permettent aux élus et citoyens de s'informer, débattre et préparer des projets d'aménagement, des réformes territoriales et des lois sur 10 mois afin de protéger la biodiversité des territoires et donner une voix aux individus qui les habitent.

Aujourd'hui le manque de formation et l'incapacité de nombreux élus et services techniques à disposer d'un regard systémique sur les projets d'aménagement des territoires les empêchant d'aborder la question de l'**empreinte environnementale** de ces derniers afin de préserver la **biocapacité** des territoires affectés et des citoyens y vivant. Il est nécessaire de créer des dispositifs où les gens prennent le **temps de s'approprier la connaissance** et d'en débattre, à l'image des **conventions climats**.

Ainsi, un parlement du territoire aurait lieu dans chaque territoire délimité. En s'inspirant des conventions climats, cette convention sera **en partie accessible au public** afin que tous puisse y participer. Elle rassemblera au minimum 60 personnes, choisies selon une méthode de sélection d'échantillons représentatifs. Et l'autre moitié sera constituée d'**élus pour représenter des spécificités** (vivants, associations, syndicats, populations marginalisées). Une approbation par le **conseil communal** sera enfin donnée.

Les représentants sont élus en fonction de leurs connaissances et de leurs expériences vis-à-vis de la spécificité qu'ils représentent. Cette décision serait prise soit au sein des **groupes** (si association) soit au sein des **collectivités**. Des **coefficients** leur seraient accordés pour confronter le **vote à la majorité**, qui n'est parfois **pas très représentatif de la diversité**. Ces représentants, et les coefficients accordés, seraient **variables en fonction des territoires et de leurs particularités**.

Cette convention durera 10 mois dont 8 mois de recherche et 2 mois pour débattre et rendre les propositions/votes au **conseil communal**.

Les missions de cette instance peuvent inclure :

Approuver des projets d'aménagement : permettre de donner une voix aux experts du vivant et aux citoyens qui vivent sur ces territoires.

Proposer des réformes territoriales : qui permettent aux experts autant qu'aux citoyens vivant sur le territoire d'accompagner le changement et les innovations des territoires dans les projets d'aménagement.

Préparer une série de lois permettant d'atteindre des objectifs pour systématiquement réduire l'empreinte environnementale et protéger la biodiversité de chaque projet de territoire. Ces citoyens et élus s'informent, débattent et préparent des projets de loi sur l'ensemble de ces questions.

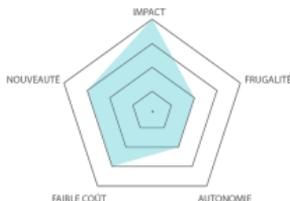
Diversifier les sujets abordés au cours des concertations : rédiger une liste de sujets à aborder comme **minimum légal requis** (accès à la nature, artificialisation des sols...)



Cible : Citoyens et élus

Échelle : Communale

Temporalité : Court terme



"Les conventions climats sont la preuve de leur efficacité. Des dispositifs où les gens prennent le temps de s'approprier la connaissance et de débattre."

Stéphane Cordobes - Conseiller-expert ANCT & Chercheur associé à l'école urbaine de Lyon

Les Ambassades du Vivant

Offrir un lieu de décision avec le vivant propre à chaque espèce dans lequel celui-ci est représenté et protégé par des experts

Quels sont les lieux de la décision avec le vivant ? Les ambassades du vivant regroupent des experts qui participent aux conventions territoriales publiques mais possèdent également leur lieu propre à chaque espèce pour le représenter, les classer et les faire connaître.

S'il est difficile de dialoguer avec le vivant, si lui donner des droits est un processus en cours mais très complexe, il devient néanmoins essentiel de créer un langage commun pour faire **dialoguer ensemble biodiversité, experts, citoyens et représentants politiques (élus)**. Il convient alors en plus de la convention territoriale publique - qui permet une expression des habitants proches des écosystèmes - de développer un nouveau modèle de gouvernance pour **garantir les intérêts propre des vivants non-humains**.

Ainsi, en plus des experts élus, comment mieux représenter le vivant qu'en lui offrant un **espace dédié pour négocier "avec lui"**. Puisque nous avons des ambassades dans chaque pays, qui permettent une **protection des citoyens** au sein de celle-ci, et d'**exercer leurs droits politiques dans le pays**, il s'agit de penser une ambassade de chaque typologie d'espèces animales et végétales **propres à chaque territoire**. Ces ambassades du vivant feraient partie intégrante des conventions citoyennes, les experts ayant un droit de vote, et offriraient des lieux pour se retrouver et **défendre les intérêts de chaque espèce** concernée par un projet de territoire.

Toutes décisions qui touchent à ces acteurs doivent passer par cette ambassade, car chaque membre (scientifiques, chercheurs, représentants) la connaissent et sont légitimes/en mesure de pouvoir la négocier. Elles sont **divisées par typologies d'espèces** : arbres, fleurs, fleuves, plantes sauvages, espèces végétales consommées (fruits, légumes), ruisseaux, lacs, montagnes, animaux domestiqués, animaux (sauvages) souverains sur leur territoire, animaux résidents (non domestiqués); eux même réparti en fonction de s'ils sont des oiseaux, des animaux marins, animaux des forêts, etc. Ces ambassades comprennent :

Des cartographies évolutives (outil d'aide à la décision) des lieux dans lesquels se trouvent les espèces au sein du territoire : alimentées. Cette base de donnée territoriale est connectée à une base de donnée nationale afin de facilement modéliser les mutations entre chaque territoire.

Un laboratoire de recherche dans chaque ambassade, financé par le territoire même. Biologistes et scientifiques y produisent de la connaissance sur les espèces et dialoguent avec les élus experts.

Un droit de vote (et de veto) sur les décisions qui impactent le vivant qu'ils représentent au sein des conventions territoriales publiques. Un comité d'experts de chaque ambassade se retrouvent toutes les semaines sur des sujets transverses d'une décision à prendre sur un territoire, afin de négocier entre ambassades.

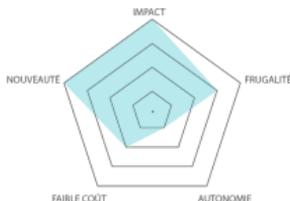
Des événements culturels propres à chaque espèce dans un objectif de transmission de savoirs afin d'informer et faire connaître les espèces aux citoyens des territoires jeunes comme adultes.



Cible : Citoyens, élus et vivants non-humains

Échelle : Interterritorial

Temporalité : Long terme



"On doit s'attacher au vivant de la même manière que l'on tisse des liens avec la famille, les amis, les autres humains"

Marine Calmet - Avocate de formation, juriste en association - Co-fond. Wild Legal



"Le vivant est comme une boussole : pour se replacer, se guider, il te rappelle qui tu es par rapport à un temps long passé et potentiellement futur."

Anne Le Gars - Designer et biomiméticienne pour des territoires résilients

Le laboratoire des umwelten

Approfondir les recherches sur les univers sensoriels des autres espèces, afin de créer des affects communs entre humains et non-humains

Les humains ne représentent (en masse) que 0,01 % de tous les êtres vivants : peut-être avons-nous besoin d'un nouveau paradigme qui reconnaît et étend le lieu d'action de l'État au-delà de l'anthropocentrisme, afin de prendre en compte les millions d'autres espèces qui sont nos voisins et qui cohabitent avec nous.

Pour cela, nous devons **prêter attention au vivant**, et maintenir cette sensibilité lors de chaque décision. Cependant, nos différences biologiques font qu'il nous est difficile d'exercer le même **travail d'empathie** sur le quotidien d'une abeille que sur celui d'un humain. Chaque espèce a son propre univers sensoriel, sa propre vision du monde qu'on peut appeler "**umwelt**". L'abeille par exemple, perçoit des radiations de l'ultraviolet, et c'est un des nombreux éléments qui rend sa perception du monde radicalement différente de la nôtre. Dès lors, comment enquêter sur les non-humains ?

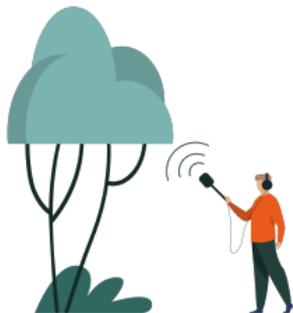
Le MTES (Ministère de la Transition écologique et solidaire) subventionne la création d'un **laboratoire de recherche sur les umwelten**, qui peut prendre place au sein du Museum d'Histoire Naturelle. Ce laboratoire réunit scientifiques, biologistes, ingénieurs, designers, artistes... Leurs recherches sont avant tout liées à des **projets de l'État** qui pourraient voir le jour ou des décisions qui vont être lancées. Les décideurs publics sont donc tenus de suivre leur travail et de consulter leurs productions, afin de connaître davantage les réalités vécues par ce que l'on nomme vaguement "la nature".

Un premier groupe de travail (**scientifiques, biologistes**) s'attarde à enquêter sur les umwelten des non-humains. Un autre groupe (**ingénieurs, designers, artistes**) travaille à retranscrire ces cosmologies afin de créer des affects communs avec le vivant (expériences en VR, livres, exposition immersive type l'Odyssée Sensorielle...).

Les outils qui peuvent être mobilisés par ce laboratoire sont :

- Observations in situ ;
- Étude des changements de comportements des espèces après introduction de prototypes ;
- Interviews d'experts scientifiques et de personnes en contact quotidien avec les non-humains ;
- Revues de littérature adaptées ;
- Cartographies systémiques des acteurs ;
- Persona de non-humains
- etc...

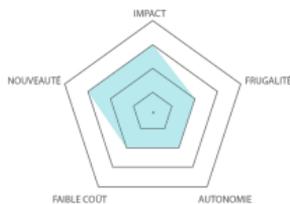
Le laboratoire organise trois **Journées ouvertes au public** par an, sous la forme d'une série d'expositions, de conférences et de discussions, afin de transmettre leur travail. Lors de ces journées, le public peut profiter d'expériences immersives en réalité virtuelle par exemple, afin d'initier un travail d'empathie sur d'autres espèces que la nôtre.



Cible : MTES, Museum d'Histoire Naturelle

Échelle : Nationale

Temporalité : Long terme



"Notre époque a besoin de la puissance du récit pour mettre à mal nos biais culturels et essayer de changer de regard et se projeter ensuite plus concrètement."

Clémence Mathieu - Paysagiste-conceptrice au Polau



"Il faut intégrer du processus éducatif au politique"

Stéphane Cordobes - Conseiller-expert à l'Agence nationale de cohésion des territoires

Formation des métiers de la transition

S'imprégner des enjeux du vivant et former leurs représentants de demain via l'université du Vivant : Master Droit, Finance, Ingénierie... & vivant

Créer des universités du vivant publiques et des formations spécialisées (grade de master) sur les métiers liés au vivant. Ces cursus permettent de former les nouveaux décideurs de demain (politiques, économiques,...) en systématisant leur rapport au vivant et en les formant comme experts du vivant autant que comme experts du droit, de l'économie...

En France, il y a très peu de **Masters spécialisés** dans la **connaissance du vivant** dans son entièreté. Pourtant, certaines formations telles que le Master en Droit du vivant à l'Université de Genève, Suisse; sont des initiatives intéressantes à mettre en place et généraliser pour former les nouveaux décideurs de demain (politiques, économiques, ...).

Par ailleurs, au même titre que les jeunes engagés pour le climat cherchent un travail engagé, il devient primordial d'ancrer le vivant dans des **études supérieures spécialisées** afin de faire émerger de nouvelles professions et permettre d'offrir à ces jeunes la connaissance et la légitimité nécessaires pour représenter le vivant dans les instances de décisions humaines.

En tant qu'écoles nationales du vivant, les universités du vivant auront un statut d'**établissement public** à caractère scientifique, culturel et professionnel et permettront d'être plus diversifiées sur le plan démographique.

Des **masters double cursus** : Master Droit & Vivant, Finance & vivant, ... rentreront d'avantage dans l'acquisition précise de connaissances des espèces animales et végétales, leurs "cultures", leurs droits ainsi que leurs besoins. Chaque formation aura bien évidemment sa spécificité et les formations varieront en fonction des intérêts marqués pour le domaine choisi et les enjeux du vivant qui y sont liés.

Des masters spécialisés : Droit /Management /Finance /Design / Ingénierie/Architecture/BigData/etc& Vivant. Le master Droit & Vivant pourrait avoir au programme : droit des biens et droit du vivant, Brevetabilité de la matière biologique, certificat d'obtention végétale, protection de l'animal, protection de la biodiversité, éthique et droit du vivant. Les masters relatifs à la Finance & Vivant auront des cours relatifs à la prise en compte du vivant dans l'équation économique (efficacité énergétique, re-croissance par exemple). Les masters entrepreneurier seront enfin couplés de cours d'éco-conception et les masters d'ingénierie sur les technologies sobres.

Des cours transverses et pluridisciplinaires : Au même titre que les cours d'histoire de l'humain, il y aura l'histoire du vivant, à partir de laquelle les étudiants, tous masters confondus, devront participer.

Des projets croisés : Les étudiants de tous les masters travaillent ensemble sur un projet professionnalisant en partenariat avec des entités publiques ou privées tout le long du master afin de croiser les disciplines et expertises autour d'un enjeu majeur et avoir un impact systémique.



"Tous ces étudiants qui font des études brillantes, il nous les faut pour affronter la complexité des enjeux systémiques de demain"

Laurent Testot - Journaliste, guide, conférencier, formateur chez Histoire mondiale



"Les Jeunes engagés pour le climat cherchent des jobs engagés"

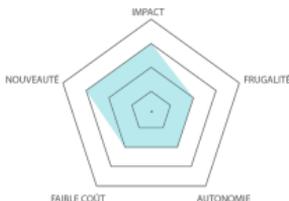
Théo Uhart - Journaliste multimédia au sein de la rédaction du journal du master "L'Ecornifleur", étudiant à l'École de Journalisme de Sciences Po



Cible : Étudiants (niveau Master)

Échelle : Nationale

Temporalité : Moyen Terme



Les parcelles d'espèces sentinelles en ville



Comment favoriser la représentation des enjeux du vivant dans les instances de décision humaines ?

Utiliser le vivant comme moyen de sensibilisation et d'aide à la décision

Nous pouvons nous servir des plantes sentinelles comme de capteurs low-tech, afin d'apprendre à lire les signaux faibles de la nature, et de rendre cette lecture accessible à un maximum de personnes, dans une logique de pédagogie de sensibilisation et d'aide à la décision.

Il y a un enjeu de **traduction** du vivant face aux instances. Ne pouvant pas faire "parler" les non-humains, nous devons trouver des moyens de les écouter, d'**observer** leur propre **langage**. Pour répondre à cet enjeu, il faut permettre des accès plus directs aux signes de vie du vivant, des **portes d'écoute**, de **vue**, de **sensations** de la **vie non-humaine**.

Pour cela, nous pouvons nous servir des **espèces sentinelles** : ce sont des espèces dont la sensibilité sert d'**indicateur** précoce des changements de l'environnement d'un écosystème donné. Par exemple, les feuilles du tabac et des pétunias se nécrosent ou s'atrophient au contact de l'ozone, un gaz notamment toxique pour les poumons.

Les **mairies** emploient des **paysagistes** afin d'implémenter des **parcelles** de ces plantes dans les villes, permettant de traduire des **enjeux de pollution** grâce aux **signaux faibles de la nature**. Afin de rendre possible la lecture des plantes sentinelles par les gens, des **panneaux** sont placés à côté des plantes et indiquent grâce à une légende ce que la plante dit de son environnement, un peu comme un mode d'emploi. De cette manière, les citoyens peuvent mieux connaître et défendre le territoire qu'ils occupent, lors de la mise en place d'un projet par exemple.

Aussi, une personne est chargée de faire l'**intermédiaire** entre la **nature** et les **décideurs** : le **passeur du vivant**. Ce nouveau métier est assuré par un expert des plantes sentinelles (biologiste par exemple), qui est chargé de surveiller les plantes, d'en prendre soin et de faire remonter aux élus si certains signaux nécessitent une action particulière, liée à une pollution atmosphérique trop élevée par exemple.

Le passeur du vivant mène des **ateliers de sensibilisation** au vivant auprès des **élus** mais aussi des **citoyens**, lors de balades pédagogiques avec des enfants par exemple. À long terme, grâce à cette sensibilisation, on peut imaginer que les habitants ont intégré une connaissance sensible des plantes sentinelles suffisante pour se faire le relai du passeur, et être, eux aussi, les **porte-paroles** de la faune et la flore.

Non seulement ces plantes sont un **témoin** de leur environnement, outil d'aide à la décision, mais elles ont aussi des propriétés de stockage, permettant d'**améliorer la qualité de l'air, de l'eau, des sols**, et donc d'améliorer aussi le bien être des habitants.



Cible : Villes, citoyens et élus

Échelle : Communale

Temporalité : Court terme



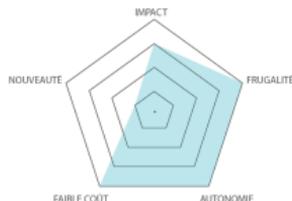
"Il ne faudrait pas voir le vivant ni comme un objet, ni comme un mystère."

Emmanuel Fillot - Artiste, professeur de "Poétique des choses"



"Il faut intégrer du processus éducatif ou politique"

Stéphane Cordobes - Conseiller-expert à l'Agence nationale de cohésion des territoires



Les gardiens juridiques du vivant



Comment favoriser la représentation des enjeux du vivant dans les instances de décision humaines ?

Instaurer un système de représentation inter-espèces dans lequel chaque individu se voit attribuer une parcelle de communs du territoire.

Chaque individu à la majorité écologique (20 ans) se voit attribuer une parcelle de vivant avec des droits et devoirs. Les relations inter-espèces se basent alors sur le principe de réciprocité : les non-humains sont autant responsables.

Comme le témoignage la résilience des peuples autochtones, un nouveau paradigme s'opère dans le monde pour reconnaître les non-humains comme sujets de droit qui doivent être préservés pour leurs valeurs intrinsèques. Les animaux de compagnie aux États-Unis ont des droits civils. En Suisse, un avocat défend des vaches privées d'air frais et des poissons rouges souffrant de solitude.

Ainsi, nous proposons une nouvelle constitution opposable par toute personne juridique naturelle, au sein de laquelle toute entité doit agir pour défendre ses valeurs et intérêts. Comme philosophie du *care* appliquée à l'environnement, des porte-paroles des écosystèmes donnent une personnalité juridique à chaque non-humain par la présence consciente de son habitant qui l'améliore par ses actes de tous les jours.

Après un service civique écologique de l'âge de 18 à 20 ans, l'individu obtient la majorité écologique à 20 ans: il a appris à bien connaître la nature, et se spécialise pour choisir ce qu'il va représenter.

Un système de représentation inter-espèces attribue à chaque individu une parcelle de communs du territoire à protéger. Il devient gardien et représentant légal d'un non-humain qui lui est associé. D'un papillon à une fleur, d'un arbre à une forêt. Ce dernier obtient des droits propres à sa forme d'existence : chaque acteur a une fiche descriptive de droits et devoirs.

Les décisions prises sont guidées par le principe de précaution (mesures anticipatives) et un système "Récolo" récompense les plus motivés.

Des catégories Domestiques, Résidents, Sauvages permettent de classifier les différents droits. Les critères qui donnent place aux espèces au sein de ce Parlement des Gardiens du Vivant se basent sur : la capacité à ressentir de la souffrance (éthique animale), l'affection et le niveau de réciprocité; pour évaluer notre niveau de dangerosité pour eux et réciproquement. Les décisions prises seront organisées à l'échelle des mairies, l'échelon au plus proche des citoyens. Mais le Parlement du Vivant prendra en charge les nouvelles lois à l'échelle de chaque territoire.

Pour s'extraire d'une vision binaire, et ne pas dévier vers un régime de la possession les relations doivent se baser sur le principe de réciprocité : une course offre à l'humain de quoi se nourrir et l'humain offre à la course de régénérer sa terre en le compostant. Des regroupements en Mairies permettront à chaque représentant de proposer des alternatives et d'échanger par le collectif avec des représentants aux responsabilités similaires.



Cible : Citoyens et non-humains

Échelle : Communale et Inter-territorial

Temporalité : Long terme



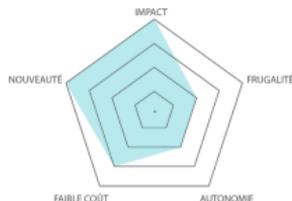
"Tous les juristes tombent d'accord pour dire que l'arsenal juridique dont on dispose est trop faible pour protéger efficacement la nature et qu'il faut le consolider de toutes les façons possibles"

Marie Toussaint - Députée européenne et cofondatrice de l'ONG Notre Affaire à tous



"Il y a, à Notre-Dame-des-Landes, une profonde identification des habitants avec des arbres ou des grenouilles. Je pense qu'il faut qu'il y ait une forme d'identification spontanée avant que cela puisse prendre une forme ritualisée."

Philippe Descola - Anthropologue, dans « Il faut combattre l'anthropocentrisme ».





*Première réunion de travail en septembre 2021
(de gauche à droite : Madeleine, Philippine, Pierre, Rose, Alex, Noéline)*

Quels outils économiques pourraient être mobilisés par les décideurs publics pour intégrer les coûts et gains environnementaux des activités humaines ?

Alors que son rôle semble aujourd'hui très peu mis en avant par les entreprises, le vivant est bien un agent de l'économie à part entière. Ressource de la production, victime des politiques publiques ou entrave à certains projets, il n'est, cependant, pas représenté dans les outils économiques publics et privés. Les 9 propositions de cette section permettent d'explorer les moyens de négociation et d'implication du vivant dans les activités humaines.



- 9** Le Wiki gouvernemental du vivant _____ p. 28
- 10** Contrôle environnemental par le vivant _____ p. 30
- 11** L'admissibilité environnementale _____ p. 31
- 12** La responsabilité des déchets _____ p. 33
- 13** La Taxe sur la Valeur Externe (TVE) _____ p. 34
- 14** La licence pour la vente de produits polluants _____ p. 35
- 15** La carte carbone individuelle _____ p. 37
- 16** Le Score-Impact _____ p. 38
- 17** Les factures du dépassement _____ p. 39

Le Wiki gouvernemental du vivant

Comprendre les écosystèmes des territoires français

Le Wiki gouvernemental du vivant est une base de données sur les vivants et les écosystèmes particuliers présents sur le territoire français. Nourri par les différentes institutions responsables de l'observation et de l'étude du vivant, cette base de donnée permet aux décideurs de mieux appréhender l'impact de leurs décisions.

Aujourd'hui, l'évaluation environnementale est un processus de décision appliqué aux projets d'aménagement. Dans celle-ci, il est demandé aux porteurs de projets de faire un inventaire faune/flore au cours d'une année afin d'évaluer les impacts possibles du projet sur le lieu où il est pensé.

Or, l'**inventaire faune/flore** d'un lieu délimité ne permet pas à lui-même de comprendre les **relations et interdépendances** au sein d'un écosystème. De plus, de nombreuses autres décisions en dehors du cadre des projets d'aménagement ont des impacts sur le vivant et les écosystèmes.

Il est donc nécessaire de **généraliser et d'approfondir les démarches d'observation** et de compréhension des territoires particuliers.

Afin de permettre aux élus d'entrer dans des processus décisionnels centrés écosystèmes, nous avons conceptualisé le projet "Wiki gouvernemental du vivant".

Le wiki est un **site web collaboratif**, auquel différents acteurs peuvent participer par l'écriture de **pages web** et la **création de liens**. La permanence repose sur l'identification des auteurs, l'archivage des versions et le suivi des modifications.

Construit par des institutions comme **les DRIEAT, DREAL, l'OFB, les PNR et des associations volontaires**, ce wiki permet une compréhension des relations, liens et fragilité des écosystèmes. L'avantage du wiki est que, étant modifié régulièrement par les acteurs impliqués dans sa construction et sa maintenance, il sera sensible aux évolutions, années après années des écosystèmes.

Cet outil permet aux décideurs d'**appréhender par eux-mêmes les écosystèmes** sur lesquels ils ont un impact par leurs décisions, plutôt que d'uniquelement se fier à des avis externes. L'ensemble des informations constitue une **base de données publique** et peut permettre de cartographier de manière précise et pragmatique les répercussions d'une idée sur un ou plusieurs territoires.



Cible : Les élus

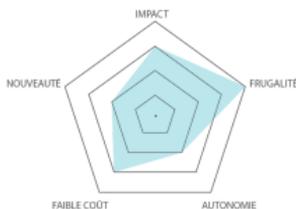
Échelle : Nationale

Temporalité : Moyen terme



"La sylviculture rentre en crise : il y a une explosion de la consommation de bois, tout type de bois est exploité. Or, il est nécessaire de laisser du bois à mourir pour former de l'humus et enrichir les sols. Le bois mort aujourd'hui est rare."

Pierre Athanaze - Vice-Président de Forêts Sauvages





*Notre exposition pour le rendu de la phase de recherche
aux Jardins Passagers (Parc de la Villette, Paris 19e)*

Contrôle environnemental par le vivant

Faire respecter les engagements de protection du vivant, grâce aux vivants

La mise en place de mesures de protection de l'environnement nécessite des moyens de contrôles pour s'assurer, sur tout le territoire, que les acteurs économiques, industriels ou agricoles respectent leurs engagements. Plus largement, l'analyse des vivants sur le territoire permet de dresser un état des lieux des dynamiques à l'œuvre afin de penser de façon plus précise leur protection.

Le contrôle du respect des engagements de chaque acteur exerçant sur le territoire **nécessite de nombreux capteurs** électroniques, présents sur tout le territoire. Des telles installations semblent impossibles à l'échelle d'un pays et auraient des **coûts environnementaux et énergétiques** (fabrication, usage & maintenance) difficiles à amortir par les bénéfices apportés.

Ayant un impact neutre voir positif sur l'écosystème local, les **"espèces sentinelles"** représentent une solution pertinente pour relever ce défi. C'est le cas des milliers d'abeilles que contient une ruche grâce à leurs centaines de milliers de déplacements quotidiens cumulés à destination des fleurs ou des sources en eau situées à proximité. En récoltant du nectar de fleurs ou en allant chercher de l'eau, les abeilles vont **centraliser dans leurs corps et dans leur miel de nombreuses substances externes**. Présentes dans des concentrations minimes et non dommageables pour l'Homme, il est néanmoins possible de les détecter pour dresser un **portrait chimique de la zone de butinage** des abeilles autour de la ruche.

Explorant des zones situées jusqu'à 3 kilomètres de leur habitat, la mise en place d'un **maillage très fin de ruches sur tout le territoire** pourrait à la fois permettre de répondre aux enjeux d'**effondrements des pollinisateurs et de la pollinisation des végétaux**, tout en offrant des **indications précises sur les substances contenues dans l'air ou dans l'eau sur le territoire**. Si l'analyse du corps des abeilles ou du miel donne des informations sur des détections suspectes, il sera alors possible d'**engager des contrôles de terrains avec des agents représentants de l'État**.

Cette proposition à **double externalité positive** (soutien à la filière apicole via un loyer payé pour la disposition de ruches et contrôle des substances chimiques présentes dans la zone) peut également être mené avec **d'autres espèces sentinelles** telles que des algues pour évaluer avec précision les substances présentes dans les rivières. Les vivants protègent alors le vivant.



Cible : Les producteurs (industriels et agriculteurs) & le MTES

Échelle : Nationale

Temporalité : Long terme

"Comment je peux concevoir un modèle de société qui est souhaitable pour mon espèce mais aussi pour les autres ?"

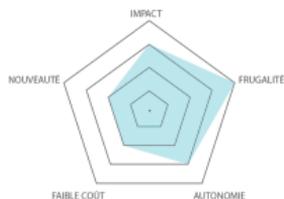


Guillan Graves - Designer & Fondateur du Big Bang Project (biomimétisme)

"Ce n'est pas notre rôle de l'observer, notre rôle c'est de la préserver"



Magali Mauger - Directrice adjointe de la communication à la DRIEAT



L'admissibilité environnementale

Évaluer l'impact des projets d'aménagement sur le vivant

L'admissibilité environnementale est un cadre de décision concernant les projets d'aménagement. Celle-ci consiste en un renforcement de l'évaluation environnementale actuelle sur trois points principaux : une étude fine des terrains impactés, une obligation de compensation et l'avis contraignant des autorités environnementales.

Aujourd'hui, l'**évaluation environnementale** des projets dans la décision publique est trop peu contraignante. A titre d'exemple, la DRIEAT, autorité environnementale, n'a qu'un **rôle consultatif**. De plus, le principe d'évaluation des projets repose sur un **trptyque éviter, réduire, compenser** : les maîtres d'ouvrages sont invités à éviter ou réduire les impacts de leur projet sur l'environnement et "quand c'est possible" compenser. Entre réduction et possible compensation, on se rend compte que la balance est donc autorisée à être négative pour le vivant.

Le projet d'admissibilité environnementale est un **renforcement de l'évaluation environnementale** existante.

Du côté des maîtres d'ouvrage, en plus de la réduction et de l'évitement des impacts environnementaux, la **compensation deviendrait obligatoire**. Pour cela, une **description fine** des impacts sur différents critères (population et santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air et climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage, nuisances sonores et lumineuses ainsi que les interactions entre ces éléments) sera demandée et la compensation d'un impact négatif sur un de ces critères devra être faite par un **impact positif sur ce critère particulier**. (On ne pourra pas compenser une perte de biodiversité par un dispositif de captation de CO2.)

Concernant l'avis consultatif de l'autorité environnementale (DRIEAL, DRIEAT), celui-ci sera transformé en un **avis contraignant** pouvant obliger le maître d'ouvrage à revoir et modifier son projet afin de passer l'**admissibilité de l'autorité environnementale**.

En fin de processus de décision, le projet admissible passera entre les mains des **décideurs et décideuses** qui, **éclairés** par l'étude approfondie des maîtres d'ouvrages et, éventuellement, par d'autres outils d'aide à la décision en lien avec le vivant, pourront autoriser ou non ce projet d'action humaine.



Cible : Les élus et élues

Échelle : Régionale

Temporalité : Court terme



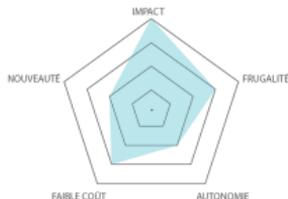
"Toute transformation crée de la valeur. Quelle est la répartition de cette valeur pour les humains et non-humains ?"

Jérôme Barotier - Directeur de l'Agence urbaine de Tour



L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions.

Les décisions autorisant les projets et approuvant les plans et programmes et autres documents d'urbanisme doivent être justifiées, notamment quant au risque d'effets négatifs notables sur l'environnement et la santé, ces derniers devant être évités, réduits ou compensés





"C'est un sujet trop compliqué pour faire des réponses simples et caricaturales. Ma mission, c'est d'abord de construire des ouvrages conformes à la réglementation."

Pierre Coppey - Président de Vinci Autoroutes

La responsabilité des déchets

Responsabiliser les entreprises et limiter leur production de déchets

Afin de réintégrer les coûts environnementaux dans les systèmes de production, la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) exige de la part des fabricants, distributeurs et importateurs une éco-contribution destinée à financer et organiser la fin de vie des produits et déchets. L'extension de ce dispositif a pour objectif d'inciter davantage sur l'éco-conception et de revoir le système de contributions afin de prendre en charge la réalité des coûts environnementaux des produits.

Les entreprises créent de la valeur en se reposant sur des ressources et en produisant des **externalités négatives** pour l'environnement. Il faut questionner cette valeur créée au regard des coûts environnementaux de la production.

Ainsi, en suivant la logique de la REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) il faut, par la législation, **réintégrer ces coûts** (pesant sur le vivant et les collectivités) dans les considérations économiques des acteurs privés.

Ce projet consiste en une **extension de la REP**, sur le principe **"pollueur-payeur"**. Tout d'abord au niveau du traitement des déchets, la REP doit être augmentée afin de prendre en compte le coût réel de la **mise en marché des emballages et autres déchets**. Aujourd'hui il ne couvre que d'1/3 environ les coûts réels de traitement des déchets, ce qui a comme effet de favoriser l'utilisation de certains emballages. Par ailleurs, ce financement ne reposerait plus uniquement sur le poids mais aussi sur la **composition des déchets** (parfois plusieurs matériaux composent un même élément ce qui est une entrave au recyclage).

Ainsi une analyse fine des impacts des déchets et emballages, en fonction de leur **composition**, de leur **recyclabilité**, de leur **impact environnemental** s'ils ne sont pas recyclés (pollution marine, etc.) et de leur **poids** sera prise en compte dans le calcul du financement de la REP. Des emballages au poids négligeable comme les emballages individuels de biscuits par exemple, sont donc plus justement pris en compte vis-à-vis de leur impact sur l'environnement.

Par ailleurs, l'**éco-modulation de la REP** est également renforcée afin d'inciter davantage sur l'**éco-conception des produits**. L'éco-modulation consiste en un système de bonus-malus (**contributions majorées ou minorées**) concernant les particularités des produits. Ainsi des malus seront attribués aux fabricants, distributeurs et importateurs utilisant des **suremballages**.

Au contraire, des bonus sont accordés aux produits **réparables** et pouvant être **réemployés**.



Cible : Les entreprises

Échelle : Nationale

Temporalité : Moyen terme



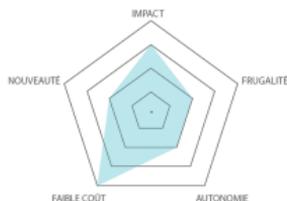
"Toute transformation crée de la valeur. Quelle est la répartition de cette valeur pour les humains et non-humains ?"

Jérôme Barater - Directeur de l'Agence urbaine de Tour



"Il faut chiffrer le coût écologique de nos atteintes sur le vivant, intégrer le vivant dans un bilan carbone"

Laurent Testot - Journaliste, conférencier, formateur chez Histoire mondiale



La Taxe sur la Valeur Externe (TVE)

Pénaliser économiquement les produits polluants pour rendre leur production non-rentable

Les énergies fossiles sont omniprésentes dans l'agriculture. De la création d'engrais chimiques à la production en serres chauffées, en passant par les très grandes distances de transport, l'agriculture traditionnelle mondialisée n'est viable économiquement que grâce à l'absence de prise en compte de toutes les externalités, telles que le rejet de gaz à effet de serre ou les pollutions environnementales diverses qui en découle.

Des nombreuses mesures peuvent être mises en place afin de réduire les effets néfastes de la production, et particulièrement des produits dont la production engendrent de fortes externalités négatives. Les **taxes représentent ainsi des leviers d'incitations intéressants** qui permettent par ailleurs de **financer d'autres plans d'actions**.

Dans ce cas précis, il semble urgent de promouvoir la **création d'une nouvelle taxe, la Taxe sur la Valeur Externe (TVE)**, basée sur le modèle de la TVA dont la France a été le précurseur. Celle-ci consiste à **empêcher la production, la distribution et la commercialisation des produits les plus polluants** (directement ou indirectement par la grande quantité de ressources et d'énergie qu'elles supposent), sans les interdire complètement si ceux-ci réussissent à diminuer leurs coûts environnementaux. Il ne s'agit donc pas simplement d'interdire des produits engendrant une forte pollution, mais d'**inciter à l'innovation pour qu'ils aient des impacts moindres**, sans quoi il ne sera pas intéressant économiquement de les produire pour les vendre.

Concrètement, la somme des ressources naturelles utilisées par les entreprises et les pollutions qu'elles produisent donnera lieu à la fin de l'année au versement d'un nouvel impôt. **Plus les entrées de matières et d'énergie sont importantes** pour la production d'un produit à chaque maillon de la chaîne de sa création (ex. ratio calories d'énergie introduites et calories énergétiques produites à la fin), **plus l'impôt sera élevé**. À tel point que les produits les plus gourmands en ressources **seront rendus de facto non rentables pour les entreprises** (avec des hausses de prix trop importantes pour la quasi-totalité des consommateurs). La seule façon de diminuer la TVE sera d'**améliorer l'efficacité énergétique et les ressources mobilisées pour ne pas être soumis à celle-ci**. Les barèmes de la TVE pourront être réévalués pour contribuer de façon ambitieuse aux objectifs de protection du vivant.

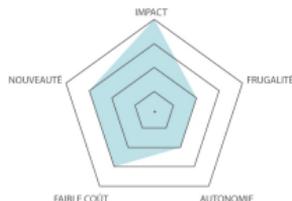
Cette taxe suppose par ailleurs une **transparence totale du cycle de production avec de nombreux moyens de contrôle public**, notamment par l'intermédiaire de l'Autorité environnementale (AE) et de ses échelons régionaux (MRAe).



Cible : Les producteurs privés, Administration fiscale, AE et MRAe

Échelle : Nationale

Temporalité : Moyen terme



"Le levier législatif est le seul qui soit contraignant"

Fanny Pilot-Storck - Enseignante Chercheuse & Responsable de l'organisation de formation réglementaire en expérimentation animale

La licence pour la vente de produits polluants



Rendre difficile, par le design, l'accès aux produits ayant de fortes externalités négatives

Bien que la consommation de masse ait des impacts négatifs très importants sur le milieu, certains produits sont beaucoup plus polluants que d'autres. Face à l'urgence de la situation, il semble encore temps de prendre des mesures d'incitations pour rendre difficiles les comportements de consommations à fortes externalités, sans pour autant avoir recours à un régime d'interdiction mis en place par l'État.

En suivant l'exemple des licences nécessaire à la vente de boissons alcoolisées dans les bars, il est possible d'appliquer cette même idée aux produits ayant de fortes externalités sur l'environnement. L'objectif n'est donc pas d'interdire la consommation de ces produits polluants, mais de **rendre leur accès plus difficile**, incitant les producteurs comme les consommateurs à **privilégier des alternatives qui ne sont pas soumises à ce dispositif**.

Concrètement, les produits jugés polluants (fruits exotiques importés, viandes...) seront **seulement disponibles dans les commerces détenteurs d'une licence spéciale dont le nombre sera limité et fixe** à l'échelle des grandes villes et des départements. Par exemple, il ne sera possible de trouver ces produits que dans 40 endroits à Paris, soit 2 par arrondissement.

Cette initiative peut être remplacée ou complétée en suivant l'exemple du retrait progressif des produits phyto-sanitaires déclaré par la loi Labbé de 2014 en **les rendant interdit au libre-service**. Pour ce faire, les distributeurs autorisés devront prévoir des aménagements spécifiques comme un **espace dédié au sein du magasin, inaccessible pour le client ou fermé à clé**. Les clients devront donc impérativement solliciter les vendeurs pour se procurer ces produits, lesquels devront être formés pour leur conseiller des alternatives à ces produits polluants.

Suivant la même idée, il apparaît pertinent d'**interdire les publicités** des produits ayant un impact environnemental trop important afin de les priver de visibilité auprès des consommateurs.

Une dernière idée consiste enfin à l'octroi de "**permis de consommation de produits polluants**". Délivré par le MTES, il sera délivré à toutes personnes ayant suivi une journée de sensibilisation montrant les impacts réels de ces produits (pollutions, conditions d'élevages industrielles...). Il sera **valable 3 ans et renouvelable à la fin de ces trois années**.



Cible : Les producteurs, distributeurs, consommateurs, MTES et Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS)

Échelle : Nationale

Temporalité : Court-Moyen terme



"Les gens aiment bien la nature, mais ils ne veulent pas faire trop d'effort pour elle. Ils tiennent trop à leur confort, à leur habitude de consommation."

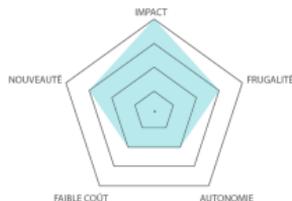


Association Faune Alfort - Céline GRISOT et Jean-François Courreau



"Les choses changeront quand il y aura un rapport de force"

Magali Maugey - Directrice adjointe de la communication à la DRIEAT





Conférence "Excellence et rayonnement de la France, Énergie, Biodiversité... lorsque le biomimétisme devient un outil stratégique" pendant la Biomim'expo en octobre 2021 (Paris - La Villette) (avec Cédric Villani, Bruno David et Fabrice Boissier)

La carte carbone individuelle

Retranscrire et créer des affect communs avec les non-humains

À l'heure où des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre toujours plus ambitieux sont annoncés et faute d'un dispositif unique suffisant face à l'urgence actuelle, il est nécessaire de penser à des outils non coercitifs, mais capables de définir un cadre rigoureux à ne pas dépasser. À ce titre, le levier de la consommation offre de nombreuses opportunités.

Alors que la consommation de masse a des impacts négatifs très importants sur l'environnement, il est possible de cibler chaque maillon de la chaîne, des producteurs aux consommateurs avec des **mesures d'incitations et de cadre** (ici les limites planétaires et environnementale dont nous dépendons) dans lequel chacun et chacune conserve sa liberté. Dans ce cas précis, il a été fait le choix de faire une proposition **au niveau de la consommation**.

La création d'une **carte carbone individuelle** semble apporter des éléments de réponse à la discrimination qu'engendre l'indicateur-prix entre les ménages les plus modestes et les plus aisés.

Le principe de cette carte carbone (unique pour chaque citoyenne et citoyen) est de **réguler les émissions de CO2** ou de gaz à effet de serre (GES) en donnant à chacun des **quotas annuels et individuels d'émission par an**. Lors de l'achat d'un produit, le consommateur devrait s'acquitter d'un **double paiement** : un **paiement en euro et un paiement en carbone**, lequel sera décompté de son crédit annuel.

Concrètement, lorsqu'un client achète de la viande ou des vêtements en magasin, il doit d'une part payer en euros et, d'autre part, se dessaisir d'une partie de ses quotas individuels au titre des émissions de GES que représentent ses achats. Il est possible, si une personne a épuisé son quota carbone annuel, de **racheter des parts à une personne tierce qui, elle, n'a pas dépensé tout son solde sur la période précédente**.

Cet outil permet à chacun d'agir selon le mode de vie qui lui convient, faire des concessions sur certaines choses et profiter d'autres, dans le cadre du crédit carbone qui lui est alloué chaque année selon les critères définis par l'État (**variation et réévaluation possible du crédit carbone annuel en fonction des objectifs à atteindre**). Entendu comme outil pédagogique, cette carte offre à tous les citoyens la possibilité de **visualiser concrètement le cadre et les efforts à fournir** pour remplir les objectifs climatiques en faveur des humains et du vivant en général.



Cible : Les consommateurs & le MTES

Échelle : Nationale

Temporalité : Long terme



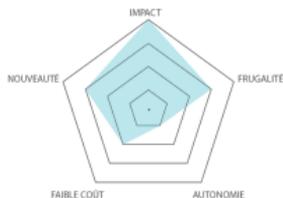
"L'Etat est déjà un arbitre, il juge en fonction des intérêts majeurs : qu'est-ce qui est absolument nécessaire et qu'est-ce qui ne l'est pas"

Marine Calmet - Cofondatrice de Wild Legal



"Dans le jeu institutionnel, penser le vivant c'est apporter un nouvel axe, la négociation humain/non-humain."

Jérôme Barotier - Directeur de l'Agence urbaine de Tour



Donner les clés de compréhension aux citoyens pour évaluer l'impact de sa consommation

L'information est un levier d'action primordial pour changer des modes de consommation à fortes externalités négatives sur l'environnement et les vivants qui le compose. Face à l'urgence de la situation, il semble encore temps de prendre des mesures d'incitations et de pédagogie, sans pour autant avoir recours à un régime d'interdiction mis en place par l'État.

L'information et la sensibilisation des consommateurs est un levier majeur à activer pour permettre à chacun de réaliser tout ce que le marketing et les producteurs tendent à faire oublier (tel que l'impact réel des produits consommés). Or, sans évoquer ici la question des moyens économiques, il s'agit principalement d'un **manque de connaissances et de pédagogie sur les externalités** que tel ou tel produit fait peser sur l'environnement et les vivants qui y habitent.

À l'exemple du nutri-score déjà obligatoire depuis 2017 grâce à l'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) et du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), il semble aujourd'hui urgent de **faire figurer sur chaque produit des informations sur les externalités qu'elles engendrent à l'aide d'un classement (de A à E, comme le nutri-score)**. L'objectif est évidemment de donner des ordres d'idées aux consommateurs, de remettre au centre un rapport de réel et de ré-ancrer, directement dans l'acte de consommation, la production au sein d'un écosystème plus large, laquelle peut avoir de forts impacts négatifs.

Pour être mené à bien, cette initiative nécessite un **fort travail d'étude d'impact et de transparence de la part des producteurs**. Ce travail doit être mené grâce à des autorités de contrôles tels que l'Autorité environnementale (AE) ou le Bureau Veritas, sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)

De nombreuses déclinaisons et critères complémentaires peuvent être envisagés :

- **Efficacité énergétique**
- Équivalent **CO2** (transports, prod, emballage, distribution...)
- **Quantité d'eau** consommée
- Liste des **produits chimiques dangereux et polluants** employés dans la production
- L'adéquation avec les 5 piliers du zéro déchet/de l'économie circulaire : Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler & Redonner à la Terre



Cible : Les consommateurs, MTES, ANSES, HCPS, AE, MRAE & Bureau Veritas

Échelle : Nationale

Temporalité : Moyen terme



"Ce qui est difficile, c'est de voir à quel point la méconnaissance est grande."

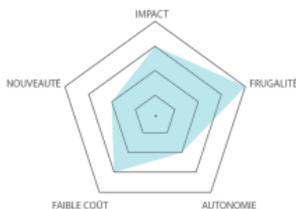


Association Faune Alfort - Céline GRISOT et Jean-François Courreau



"Ce sont les citoyens qui vont faire le changement, pas les politiques ou le gouvernement."

Magali Mauger - Directrice adjointe de la communication à la DRIET



Les factures du dépassement

Amener dans les préoccupations quotidiennes les impacts des actions humaines sur le vivant

Ce projet consiste en une législation obligeant les fournisseurs d'énergie et de ressources à mentionner et représenter l'impact du consommateur sur l'ensemble des ressources disponibles en un an (à la manière du jour du dépassement). De cette manière l'impact sur le vivant est objectivé pour les citoyens et citoyennes. Les comportements non-soutenables pour l'environnement sont ainsi mis en avant.

Les préoccupations quotidiennes (et notamment économiques) sont éloignées de la considération du vivant et des impacts des actions humaines sur celui-ci et l'environnement.

Les humains considèrent qu'ils ne sont plus liés au monde. Or la consommation a énormément d'impact sur les écosystèmes. Il faut donc **responsabiliser la consommation des ressources**.

L'objectif des factures de dépassement est donc de rendre obligatoire la mise en avant dans les factures d'énergie (gaz, électricité) et d'eau de l'impact de la consommation sur les ressources naturelles.

Cette mise en avant se fait sur le mode du **dépassement**. Le jour du dépassement correspond à la date de l'année à partir de laquelle l'humanité est supposée avoir consommé l'ensemble des ressources **que la planète est capable de régénérer en un an**.

Ici ce calcul serait traduit par le nombre de "Planète Terre" consommée en un an si tous les ménages consommaient de la même manière que celui qui reçoit la facture.

Ce calcul (présenté sous forme de **visualisation sur les factures** des ménages) peut être présenté de deux manières :

- **globale** : les impacts de la consommation sont mis en avant par rapport à **ce que la Terre produit en 1 an** au niveau planétaire.
- **locale** : le dépassement se calcule par rapport à la capacité en ressource du **territoire particulier du ménage**. Cette méthode permet de se rendre compte des dépendances globales et des capacités du milieu à supporter ce mode de consommation.

À partir de ces analyses, des **comportements de consommation excessive** (non soutenables) peuvent être décelés. En étudiant les capacités monétaires des foyers à remédier à cette consommation démesurée, des **malus** peuvent être distribués. Ainsi, les citoyens seront incité à prendre conscience et à s'adapter à la valeur de la nature, du vivant et des ressources naturelles.



Cible : Les citoyens et citoyennes

Échelle : Nationale

Temporalité : Court terme



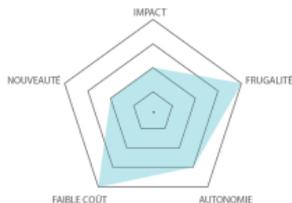
"Je pense que des espèces ont disparu car elles ont disparu de nos préoccupations."

Emmanuel Fillot - Artiste et Enseignant de "Poétique des Choses"



"Il faut chiffrer le coût écologique de nos atteintes sur le vivant, intégrer le vivant dans un bilan carbone"

Laurent Testot - Journaliste, conférencier, formateur chez Histoire mondiale



Comment prendre en compte les caractéristiques écosystémiques et communautaires dans les processus de décision liés aux territoires ?

Faire écosystème vient à recréer de nouvelles formes d'interactions en son milieu, avec les divers acteurs, humains comme non-humains.

Pour se faire, la représentation des relations écosystémiques est primordiale pour réintégrer le vivant dans la décision publique. Elle passera par la coopération à différentes échelles afin d'impliquer toutes les collectivités, et d'obtenir une vision transcalaire pour la création de projets d'aménagements communs.



- 
- 18** Le Forum des Transitions _____ p. 42
 - 19** Le Parlement des Territoires _____ p. 44
 - 20** Le Tiers-Lieu Vivant _____ p. 45
 - 21** Le Bureau Départemental
du Renoncement _____ p. 46
 - 22** Formad, La Formation Nomade _____ p. 47
 - 23** A chaque biodiversité, son
service territorial _____ p. 49
 - 24** La Carte des Non-Humains _____ p. 50
 - 25** Jumeau Numérique du Bassin
Versant _____ p. 51

Le Forum des Transitions

S'informer et débattre sur les projets d'aménagement

Le Forum des Transitions est un espace présent dans chaque sous-préfecture pour permettre aux citoyens de librement s'informer et de débattre sur les projets d'aménagement à l'œuvre ou à venir dans leur territoire.

Les projets d'aménagements ne passionnent pas les foules alors même qu'ils sont centraux dans l'activité d'un territoire et que leurs empreintes environnementales et sociales impactent directement les habitants de celui-ci.

Pour cause : ils sont rendus inintéressants, difficiles à saisir, les espaces d'expression et de décisions sont limités, les différents acteurs sont rangés dans des cases et mis à distance.

Faire territoire, c'est mettre en lien et rassembler ceux qui y habitent et le forment. La réorientation d'un territoire doit se faire avec tous car c'est la **maison commune** : où on y habite, où on y travaille, où on y vit, où on y subit les pollutions...

En tant que maison commune, les projets qui transforment un territoire doivent être **informés** aux habitants de celui-ci et **discutés en commun** pour définir l'orientation du territoire. Il faut donc **améliorer la participation du public** en développant des espaces qui permettent l'engagement et la création d'un attachement au territoire.

Le **Forum des Transitions** est un lieu physique et numérique. Présent dans chaque sous-préfecture, il est le lieu où l'on **s'informe** et où l'on **s'exprime sur le territoire de demain qui se fait ou qui est à imaginer**.

Ce lieu permet de **rendre compte** des projets d'aménagements et de leur évolution, de **synthétiser** les enjeux et de **représenter** les controverses de manière accessible. C'est aussi un **espace de dialogue et de négociation sur les projets d'aménagement ou pour la réorientation des territoires**. Cet espace permet de développer un langage commun pour **faire dialogue ensemble** biodiversité, citoyens, experts et représentants politiques.

Ce lieu peut être le **siège de moments politiques forts comme des conventions territoriales ou du parlement du territoire**.

La présence de ce lieu permet d'ancrer dans les consciences et les perceptions du territoire des habitants ce dispositif éduco-politique où l'on peut faire le territoire de demain.



Cible : Sous-préfecture, citoyens

Échelle : Cantonale

Temporalité : Court Terme



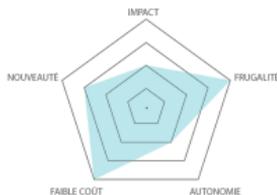
"Les conventions climats sont la preuve de leur efficacité. Des dispositifs où les gens prennent le temps de s'approprier la connaissance et de débattre."

Stéphane Cordobes - Conseiller-expert ANCT et Chercheur associé à l'École urbaine de Lyon



"L'instance : est-ce que c'est le moment de la décision ? Ou bien est-ce que c'est au contraire un moment bien plus large qui comprend à la fois le lieu de vote, de la décision et de la documentation ?"

Olivier Peyricot - Directeur du pôle recherche à la Cité du Design





"Il faut laisser une plus grande place à la jeunesse dans le travail législatif, via des conventions citoyennes, des propositions de lois ou des amendements."

Lou Garcia - Co-fondatrice du projet Déclic

Le Parlement des Territoires

Créer une instance de représentation des territoires

Le Parlement des territoires est un événement annuel qui regroupe les territoires entre eux pendant un mois pour partager leur projet et créer un réseau. Espace de dialogue et de débat, il est le cœur des projets d'aménagements de cohabitation avec le vivant.

À la manière des expositions, qui proposent un vernissage et un finissage, il s'agira d'offrir un lieu pendant un mois, mettant en avant les écosystèmes, les collectivités, les projets, les études, les actualités...

Un bâtiment spécifique est dédié à ce parlement. **Chacun de ses étages aborde des thématiques diverses, dans lesquelles les écosystèmes de territoires se retrouvent.**

Dans le mois suivant l'ouverture de ce parlement, le bâtiment est **ouvert au public**, à la manière d'une exposition. Tous les acteurs sont invités à **visiter les territoires**, comme un voyage dans la France.

C'est un moyen de rendre visible les recherches et travaux de chacun des représentants, de créer de l'inspiration et de former un réseau inter-échelle, en dépassant les discussions entre mêmes collectivités. Mais c'est aussi un moyen de **prendre conscience des enjeux du vivant dans les projets d'aménagement et d'habitation avec le vivant.**

Pour toutes ces raisons, ce mois d'exposition se finit par une **convention dans laquelle est votée la décision** qui a fait réfléchir les acteurs durant le mois, voire bien avant. La décision est la thématique majeure, et chacun peut donner son avis :

- **Les représentants des écosystèmes** sur leur stand de présentation auprès du public. Ils seront présents lors de la convention finale et pourront voter.
- **Les "visiteurs"** qui prennent connaissance des divers avis et des raisons qui les habitent. À la fin de leur visite, ils sont également invités à partager leur opinion pour le scrutin final. Celui-ci sera décompté pendant la convention.

En fonction du sujet de la convention, **les territoires concernés détiennent des coefficients supérieurs pour le vote.** Ces coefficients sont donc **variables à chaque convention.**



Cible : Elus, Collectivités, Mairies

Échelle : Ecosystèmes, nationale

Temporalité : Moyen terme



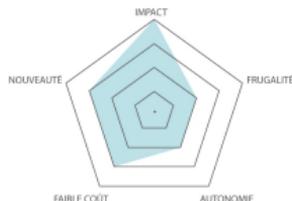
"L'objectivité scientifique ne suffit plus, Bruno Latour l'a très bien compris. On a besoin des artistes."

Olivier Peyricot - Designer, Directeur du pôle recherche à la Cité du Design



"Les conventions climats sont la preuve de leur efficacité. Des dispositifs où les gens prennent le temps de s'approprier la connaissance et de débattre."

Stéphane Cordobes - Conseiller-expert ANCT & Chercheur associé à l'école urbaine de Lyon



Créer une communauté autour des projets de territoires à l'aide d'espaces destinés aux communs

Le Tiers-lieu vivant met en lien et rassemble l'ensemble des actants qui font territoires. Il permet ainsi à des publics divers, et particulièrement aux habitants, de former une communauté nouvelle et d'y définir ensemble la réorientation de ce territoire.

Le Tiers-lieu vivant est un lieu d'expérimentation, de création et de rencontre. Elle permet à tout un chacun de s'essayer à la **réalisation de projets incluant le vivant**, et notamment le vivant local.

Elle possède plusieurs espaces :

- **un espace de recherche** : pour mieux comprendre les enjeux de la biodiversité
- **un espace de conception** : pour la réalisation de projets avec le vivant
- **un espace d'exposition** : ouvertes au public pour rendre visible et donc permettre un engagement citoyen dans les processus de décisions qui agiront sur eux
- **un espace de discussion** : pour faire interagir divers acteurs et donc ramener sensibilité à rationalité (artistes, designers, scientifiques, décideurs). Cet espace permet de reconnecter les divers acteurs d'une même chaîne, comme les consommateurs et les agriculteurs, pour ouvrir les consciences sur l'impact de leurs actions quotidiennes, et promouvoir une sensibilisation au vivant.
- **un espace de reconexion** : pour recréer des attachements au local et à sa biodiversité

Le mot d'ordre de ce Tiers-lieu est "Vivant", comme son nom l'indique. Seules les actions pour la défense du vivant ou pour sa reconnaissance sont réalisées. **Des incubateurs territoriaux peuvent ainsi développer des projets innovants dans cette visée, et en collaboration avec des acteurs divers, habitants comme experts du vivant (écologues).**

Enfin, des appels à projets à poursuivre au sein du Tiers-lieu Vivant sont organisés. Pour décider lesquels mettre en place, ces derniers sont **publiés sur le site du Tiers-lieu**. Chacun possède sa fiche description, ses missions et objectifs, ainsi que des critères d'évaluation tels que **la durabilité, la résilience, l'autonomie, les gains environnementaux, la défense du vivant, le bien commun et le vivre ensemble, humain comme non-humain.**

Le public est amené à **voter sur le site comme sur place**, et ils sont rendus visibles dans le territoire dans lequel le projet va se situer (ville, département, région). L'espace de Tiers-lieux et cette plateforme sont une représentation qui aide à la décision pour les élus.



"Il faut recréer du lien dans les territoires"

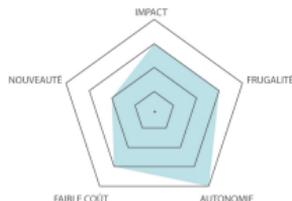
Jérôme Baratier - Directeur de l'agence d'urbanisme de Tours



Cible : Incubateurs, habitants, experts scientifiques, Elus, Collectivités, Mairies

Échelle : Régionale

Temporalité : Moyen terme



Le Bureau Départemental du Renoncement

Mettre en œuvre les opérations de renoncement et faire transition grâce à une structure dédiée

Le Bureau Départemental du Renoncement est une structure départementale ayant pour objectifs de développer et mettre en œuvre une stratégie de renoncement et réorientation de certaines activités humaines.

Les collectivités territoriales sont bien structurées et formées pour développer un territoire par les projets d'aménagement. Néanmoins, pour les projets de renoncement ou de démantèlement, elles se retrouvent désespérées alors même que **ces projets sont nécessaires pour opérer la transition des territoires**. Faire transition, c'est aussi devoir renoncer à des activités et des pratiques.

Pour répondre à cet enjeu, il faut créer une structure qui puisse offrir des **outils et services** aux collectivités **pour penser la stratégie et la mise en œuvre du renoncement** en complément des activités de développement.

La création d'un **Bureau Départemental du Renoncement** a ainsi comme objectif de participer à la réorientation du territoire en se concentrant sur **les chantiers de renoncement et de réorientation** des activités et infrastructures humaines.

Ce bureau fonctionnerait comme un **service déconcentré de l'État** à l'échelle départementale et serait **sous tutelle du Ministère de la Transition écologique et solidaire**.

À l'œuvre dans les territoires, ce bureau vise dans un premier temps à **décrire le territoire et ses acteurs** ainsi qu'à identifier les activités qui mettent en danger la soutenabilité et la résilience d'un territoire. Ce travail de description vise à **étendre les usages et les pratiques qui sont en œuvre dans un territoire** et de **représenter les attachements et les dépendances des acteurs pour permettre la négociation**.

Avec un ensemble de parties prenantes représentatives du territoire (élus, associations, citoyens, entreprises...), **une stratégie de renoncement co-conçue est rendue possible**. Il est important que ce bureau réunisse une **diversité de points de vue et de profils pour ouvrir le débat aux personnes non-majoritaires** et permettre un réel travail de négociation.

Ce bureau met aussi en œuvre opérationnellement la stratégie de renoncement et participe avec la DREAL pour mener les **fermetures ou les restrictions de certaines activités et l'ouverture d'autres**.

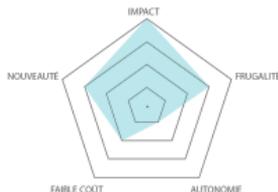
À travers ce Bureau Départemental du Renoncement, c'est le territoire qui est mis en débat pour **ouvrir les futurs possibles**.



Cible : Département, Préfecture, MTE

Échelle : Départementale

Temporalité : Moyen terme



"Est-ce qu'il faut encore se développer ?"

Magali Mauger - Directrice adjointe de la communication à la DRIEAT



"L'enquête scientifique met un temps beaucoup plus long à fermer les choses qu'à les ouvrir."

Emmanuel Bonnet, Diego Landivar, Alexandre Monnin - Chercheurs à Origens MediaLab

Formad, la formation nomade

Créer des dispositifs éduco-politiques pour aider les décideurs publics à avoir une vision systémique

Cette formation permet aux membres des instances de décision de s'accaparer des enjeux et de pouvoir décider en ayant un regard global sur les projets d'aménagement, afin d'aborder la question de l'empreinte environnementale.

Cette formation propose aux élus de **faire un tour des territoires en transition en France**.

Après avoir suivi un certain nombre de territoires, l'équipe nomade réalise une cartographie des territoires, des thématiques abordées et des enjeux. Plutôt que d'aller voir les élus, elle leur propose un **stage découverte des territoires**.

Un premier échange commence entre l'équipe de Formad et les élus intéressés, pour **établir les besoins, les manques et les objectifs**. Suite à cette rencontre, **un module de formation sous forme d'itinéraire adapté et singulier est tracé**, à partir de la cartographie réalisée. Les points d'arrêts correspondent aux principaux apprentissages thématiques qui sont ressortis comme nécessaires lors de l'échange. Les décideurs se déplaceraient d'un point à un autre, jour par jour, allant à la rencontre des élus locaux, **dans le but d'apprendre sur leurs procédés de décision en transition écologique**.

Voici quelques exemples d'ateliers d'aide à la décision mis en place lors de cette semaine découverte :

- **Rentrer en contact** avec des services spécifiés dans l'observation et l'analyse de terrain de la biodiversité (ex : PNR, OFB)
- **Réaliser des enquêtes publiques** : animation et discussions sur un projet, implication des divers acteurs et représentants (scientifiques, citoyens, designers, acteurs)
- **Apprendre l'analyse critique des projets d'aménagement** en développant un regard systémique sur le territoire : quels sont les acteurs humains et non-humains présents dans mon territoire ? Comment ils interagissent entre eux ? Comment un projet d'aménagement transforme mon territoire et ses habitants ? Comment les élus sont formés aujourd'hui ?
- **Permettre la négociation** : rendre compte des controverses entre les divers acteurs

Plutôt que de transmettre des procédés théoriques, aller à la rencontre d'autres élus permet d'obtenir une **vision globale** sur les actions qui s'instaurent. Cela ouvre aussi à des **coopérations possibles lorsqu'ils se retrouvent à partager des enjeux identiques ou des territoires similaires**. Un réseau se forme autour de mêmes valeurs et où la représentation des territoires a sa place.



"Il faudrait intégrer l'écologie dans tous les domaines : avoir un regard transverse est une condition impérative dans le processus de décision"

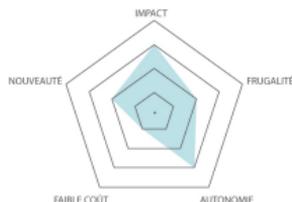
Lou Garcia - Co-fondatrice de l'association Déclic



Cible : Elus, Collectivités, Mairies

Échelle : Interterritorial

Temporalité : Court terme





Madeleine et trois abeilles pendant l'immersion aux Ruches de la Villette en octobre 2021

Le Service Territorial de la Biodiversité

Développer une expertise de représentation des territoires, acteurs, controverses et intérêts qui rentrent en jeu

Un service territorial est accordé à chaque niveau de la biodiversité (individu, espèce, écosystème) pour permettre une décentralisation des connaissances et expertises. Chaque échelle étant touchée, on amène une meilleure représentation et compréhension des territoires qui promeut la coopération entre les collectivités, sans garder leur segmentation parfois problématique.

Un projet d'aménagement est annoncé. Les entreprises porteuses du projet voient trois équipes se former, chacune avec leur spécificité, et chacune à leur échelle de la biodiversité.

Une première équipe a un **rôle d'observateur sur la biodiversité des individus**. Il s'agit de diagnostiquer l'espèce, ses caractéristiques et son fonctionnement. En faisant ressortir les propriétés remarquables, les atouts et contraintes, on peut utiliser ces données à des fins d'apprentissage et de représentation, mais aussi à des fins de recherches biomimétiques sur lesquelles les projets d'aménagement pourront s'appuyer. Cette équipe coopère avec des écologues et des experts de l'espèce spécifiée.

Une deuxième équipe a un **rôle de cartographe, sur la biodiversité des espèces**. Il s'agit donc de recueillir les informations existantes, à l'aide d'outils déjà mis en place (cartographies, bases de données...). Ils peuvent rentrer en coopération avec des PNR (Parcs Naturels Régionaux) pour réaliser un inventaire des espèces. Bien plus qu'une liste, on peut entrevoir le fonctionnement de cette biodiversité. À l'aide de la première équipe, ils pourront regrouper les informations et faciliter l'identification des espèces locales, en cartographier leurs milieux et déplacements, ainsi que leurs interactions.

Enfin, la troisième équipe a un **rôle d'analyste, sur la biodiversité de l'écosystème**. Ici, il s'agit une fois de plus de regrouper les informations relevées par les équipes précédentes, et de les mettre en relation. Grâce à leur vision plus globale, ils réalisent des études sur les potentialités de l'écosystème, leurs besoins, leurs enjeux et leurs risques. Ils peuvent ainsi évaluer l'incidence d'un projet sur cet écosystème, et donc anticiper l'aménagement, en cohérence avec les enjeux du territoire et de ses espèces. Ils vont à la rencontre des acteurs du milieu pour permettre la réalisation de négociations entre humains et non-humains.

Les critères d'aménagement sont inscrits à chaque échelle de biodiversité, créant la co-production d'une charte environnementale. Celle-ci ouvre sur des positions diversifiées évaluant du micro au macro. En prenant l'échelle des biodiversités, on permet à chaque collectivité de participer à son niveau le plus pertinent, dépendant de l'ampleur du projet d'aménagement, de l'écosystème rentrant en compte et donc des espèces représentées.



Cible : Porteurs de projets, Collectivités, individus, PNR

Échelle : Interterritorial

Temporalité : Moyen terme



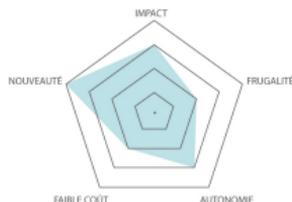
"Il faut repenser dans la globalité et agir localement"

Noémie Morel - Noémie Morel - Chargée eau et littoral de la FNE du Pays de la Loire



"L'entrée par l'échelle est une très mauvaise entrée. Quand on pense territoire et échelle, on est dans le pouvoir. Il faut imaginer des dispositifs transcalaires or nos instances de pouvoir ne savent pas gérer ça"

Stéphane Cordobes - Conseiller-expert ANCT & Chercheur associé à l'école urbaine de Lyon



La Carte des Non-Humains

Représenter les non-humains dans les territoires pour une meilleure considération

La Carte des Non-Humains est un outil destiné aux collectivités locales pour représenter les interactions d'une espèce animale ou végétale dans son milieu. Basée sur les connaissances scientifiques et d'usages locales, elle offre un cadre méthodologique à la disposition des collectivités locales.

Les outils pour permettre la compréhension de l'empreinte environnementale des projets d'aménagements sont souvent pensés sur une **logique de stocks**. Ces outils sont assez myopes de logiques relationnelles de dépendances qui composent l'écosystème et les relations qu'entretiennent entre eux les habitants d'un milieu.

Pourtant, ces outils sont essentiels dans l'évaluation d'une empreinte environnementale et la conduite d'un projet d'aménagement. **Ce sont les objets scientifiques qui permettent de justifier certaines décisions et de leur conférer une légitimité.**

Pour rendre plus pertinente l'utilisation de ces outils, il est nécessaire de **changer la focale d'observation et de la recentrer sur les espèces mêmes interagissant dans un milieu.**

La carte des non-humains est une **méthodologie mise à la disposition des collectivités locales** comme les départements et les communes. Elle vise à donner une connaissance fine et experte du territoire aux élus et services techniques pour **mieux évaluer l'empreinte environnementale des projets d'aménagements.**

Cette carte est une **représentation de l'activité d'une espèce évoluant dans un milieu**. Chaque carte part du **point de vue de l'espèce concernée**. Elle représente les habitats, les sources de dépendance, les interactions avec les autres espèces ou milieux, en somme : **l'ensemble des relations que l'espèce tisse (in)directement avec son milieu.**

La méthodologie permet de représenter ainsi une importance pondérée de l'ensemble des acteurs non-humains d'un territoire. La possibilité de superposer ces cartes permet de témoigner du caractère systémique de ces relations. Par la mise en lumière des liens d'interdépendances, la description des empreintes environnementales est **représentée d'un bout de la chaîne à l'autre.**

La réalisation de cette carte se fait par un **processus de co-production pour profiter des capacités d'observation et d'expertise croisées des acteurs du territoire**. De nombreux acteurs peuvent être mobilisés comme les élus, agriculteurs, chasseurs, scientifiques, étudiants, citoyens ou porteurs de projets d'aménagement.



Cible : Département, commune, Préfecture

Échelle : Locale

Temporalité : Moyen terme



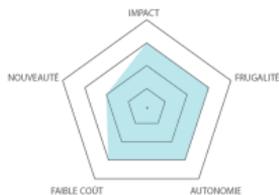
"Dans le jeu institutionnel, penser le vivant c'est apporter un nouvel axe : la négociation humain/non-humain"

Jérôme Barotier - Directeur de l'agence d'urbanisme de Tours



"Par rapport à la connaissance du territoire, il y a un grand travail de cartographie sur les régions qui est indispensable."

Bastien Martin - Technicien en milieu naturel au PNR de Loire-Anjou-Touraine



Jumeau Numérique du Bassin Versant

Modéliser les empreintes environnementales d'un projet d'aménagement sur un milieu

Le Jumeau Numérique du Bassin Versant est un outil d'aide à la décision publique permettant d'observer l'état du bassin versant et de simuler les empreintes potentielles d'un projet d'aménagement.

Et s'il était possible de modéliser l'empreinte des projets d'aménagement sur un milieu ?

La difficulté à négocier entre les parties prenantes et la représentation des empreintes environnementales d'un projet d'aménagement peut être due par l'absence d'un outil scientifique d'observation partagée.

Aujourd'hui, il est difficile de se représenter quelle est l'empreinte réelle d'une infrastructure sur son écosystème. Souvent les empreintes d'un projet sont déduites dans des bilans ex-post, c'est-à-dire après la réalisation. Cette méthode rend compte de l'empreinte d'un projet une fois l'impact réalisé et **bloque le processus de décision publique**. Il est toujours plus difficile de renoncer et détruire une infrastructure une fois réalisée.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de concevoir un **outil de description et d'analyse de ces empreintes avant la réalisation du projet**.

Le **Jumeau Numérique du Bassin Versant** est un **outil numérique d'observation du milieu à l'échelle du bassin versant**. À l'aide de **capteurs et de prélèvements**, un état du bassin versant peut être représenté et observé (présence d'espèces animales et végétales, qualité de l'eau et de l'air...). Il serait alors possible de pouvoir **observer et simuler l'impact de projets d'aménagements ou de décisions publiques**.

Cet outil d'aide à la décision se constitue aussi comme un **instance** qui regroupe élus, acteurs concernés par le territoire, experts des milieux écosystémiques (habitants du territoire, scientifiques...), experts informatiques et designers.

L'outil et ses résultats seraient **disponibles publiquement** avec son code source.



Gible : Régions, Communes, Vernaculaires,

Échelle : Transterritoriale

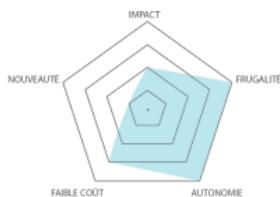
Temporalité : Moyen terme

"Une échelle pertinente c'est le bassin versant, ça devrait être le référentiel de territorialité. Ce qui est commun à toutes les espèces est l'eau qu'elles partagent."

Christopher Sebaoun - Conseiller délégué à la Loire et Au Cher à la Mairie de Tours

"La voix du vivant pour le moment s'exprime à travers la science et la sagesse des habitants. Ces deux formes de savoir sont pour la plupart du temps pas prise en compte par la décision publique."

Marine Calmet - Avocate de formation, juriste en association - Co-fond. Wild Legal



Comment, en tant que décideur, puis-je accompagner un changement du rapport au vivant dans l'agriculture ?

Symboles de l'articulation entre vivants humains et non-humains, les agriculteurs font aujourd'hui face à de nombreux bouleversements, tant extérieurs (changement climatique, diminution de la fertilité des sols...) qu'internes à la profession (remise en question des pratiques agricoles, agribashing...). Alors qu'ils sont souvent perçus comme les responsables des maux que nos modes d'organisations tout entier font peser sur l'environnement (pollution aux produits chimiques, perte de biodiversité...), il semble aujourd'hui nécessaire de proposer des voies d'apaisement entre le secteur agricole, le reste de la société et les vivants non-humains qui nous entoure.



26	Les nouvelles aides de la PAC	_____	p. 54
27	Les fonds publics pour l'achat et la location de terres agricoles	_____	p. 55
28	Le service national agricole	_____	p. 56
29	La Banque de semences publiques régionales	_____	p. 57
30	La sécurité sociale de l'alimentation	_____	p. 58
31	Origine locale contrôlée	_____	p. 59
32	Agriculteurs connectés au vivant	_____	p. 61
33	Pass "Culture de la durabilité"	_____	p. 62
34	Le Budget Individuel de la Transition Agricole	_____	p. 63

Les nouvelles aides de la PAC

Inciter les agriculteurs par les aides à changer de mode de production

La Politique Agricole Commune (PAC) est un levier d'incitation pour se tourner vers des agricultures plus durables. Pour cela il faut renforcer l'exigence des critères du paiement vert et se détacher de l'aide corrélée à la taille des exploitations. Par ailleurs le dispositif des nouvelles aides de la PAC propose de créer une aide supplémentaire incitant les agriculteurs à porter une attention à l'écosystème et à s'adapter à lui plutôt que de l'adapter à leurs exigences.

La Politique Agricole Commune (PAC) est une politique mise en place par l'Union européenne et consiste principalement en des versements d'aides à destination des agriculteurs et agricultrices. Aujourd'hui, la PAC est très **controversée**. Sont en cause notamment, les **aides découplées** qui favorisent les exploitations de grande taille. 80% du budget de la PAC profite à 20% des exploitations les plus grandes. Ce type de versement a comme impact une **utilisation accrue d'outils technologiques et d'intrants chimiques** pour pouvoir s'occuper de la grande quantité de terres avec peu de main d'œuvre.

Les nouvelles aides de la PAC sont un projet de **modification de la PAC à l'échelle française**.

Tout d'abord, pour remédier aux aides découplées incitant un travail mécanisé et chimique, est mis en place une aide basée non plus sur la taille des exploitations mais sur **les unités de travail** de celle-ci (la main d'œuvre). Ainsi, le travail humain est valorisé et ainsi les plus petites exploitations s'occupent d'avantage des terres manuellement sont avantagées.

La deuxième modification concerne l'actuel **"paiement vert"**. Celui-ci est aujourd'hui trop peu exigeant. Avant même la mise en place de l'aide verte, 95% des agriculteurs remplissaient déjà les critères y figurant pour la recevoir : ce qui n'a pas favorisé le **développement de comportement vertueux pour le vivant**.

Ainsi, dans les nouvelles aides de la PAC, est adjoind un **renforcement des critères existants** (la diversité des cultures, à l'agriculture biologique et le maintien de surfaces d'intérêt écologique, SIE), une **mesure de la biodiversité** aux alentours des exploitations. Ainsi, plus la biodiversité mesurée dans les champs et autres lieux de production est importante, plus l'agriculteur ou l'agricultrice reçoit des aides importantes. Par cette aide est créée une incitation à développer **une agriculture plus durable et moins intensive**.

Enfin, une aide à la coopération est créée afin d'inciter **une attitude d'adaptation et d'attention au vivant** et non d'exploitation. Par l'installation d'**outils de compréhension et de connaissance** du vivant, l'agriculteur peut être guidé de manière quotidienne dans ses actions. En justifiant de cette "composition" avec le vivant, par des décisions prises en fonction de la perception et des réactions au milieu, l'agriculteur ou l'agricultrice peut se voir octroyer des aides.



Cible : Les agriculteurs

Échelle : National

Temporalité : Moyen terme



"Le politique veut "construire" des choses. Le vivant, lui, compose. Il faudrait qu'on arrive à COMPOSER avec, accepter l'aléatoire, la différence, faire des concessions. Composer, c'est faire AVEC : faire du commun, pour de vrai, avec tous les vivants."

Emmanuel Fillot - Artiste et Enseignant de "Poétique des Choses"



Les fonds publics pour l'achat et la location de terres agricoles



Encourager l'installation de porteurs de projets d'agriculture durable grâce aux SAFER

L'entrée de nouveaux acteurs non-issus du monde agricole est aujourd'hui impératif pour répondre au besoin de main d'œuvre et insuffler une autre vision, complémentaire à l'expérience des agriculteurs déjà implantés. Pour relever ce défi, les SAFER ont un rôle essentiel qui doit être complété par de nouvelles missions et prérogatives décidées par la puissance publique.

On observe aujourd'hui un mouvement de **diminution du nombre d'agriculteurs**, avec des tailles d'exploitations qui augmentent, ayant pour principale conséquence la **généralisation de la mécanisation et l'utilisation massive de produits chimiques** (engrais, phytosanitaires...), souvent incompatibles avec la vision d'une agriculture apaisée et durable avec le reste du vivant.

Dans le même temps, les jeunes agriculteurs et porteurs de projets d'agriculture durable et de production locale **rencontrent d'importants freins à l'installation** (méconnaissance des propriétaires cédants, valeur financière très élevée des fermes, achat de matériels...). Et ce, alors même que la résilience du système agro-alimentaire implique d'augmenter l'offre de main d'œuvre, le nombre de fermes et d'accroître leur diversification.

Face à ce constat, il semble nécessaire de proposer la mise en place **un fonds public pour l'achat et la location de terres agricoles gérée par les SAFER**, afin d'encourager l'installation de porteurs de projets d'agriculture durable

Les **outils** qui peuvent être mobilisés sont les suivants :

- Faire de la gestion de ce fonds un nouveau mandat pour les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER).
- Louer sous forme de **baux ruraux environnementaux (BRE)** les terres rachetées. La sélection des projets bénéficiaires se ferait sur la base d'une **évaluation de leur durabilité**, avec une priorité accordée à l'agriculture biologique et agroécologique.
- Possibilité de remplacer le loyer par des **services rendus**, tels que des **contrats d'approvisionnement** des mairies en production locale (favoriser le circuit court et de qualité, réponse au manque de liquidité notamment au début)



Cible : Les agriculteurs et les SAFER

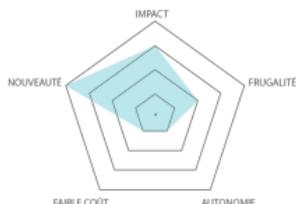
Échelle : Régionale / Départementale

Temporalité : Moyen-long terme

"Si on réduisait la taille des exploitations, comme nous ici avec 7ha, on pourrait tendre vers une réduction massive des engins mécanisés. Mais cela implique un retour massif de personnes pour travailler dans l'agriculture."



Stéphane Castanie - Maraîcher et fondateur des Jardins du Puyrajoux



Le Service National Agricole

Former et sensibiliser les jeunes citoyens à l'agriculture

Le service national agricole est un programme de formation et de sensibilisation des jeunes français et françaises aux métiers de l'agriculture. Il dure 3 mois et est obligatoire pour tous les jeunes entre 15 et 18 ans.

Le service national agricole est **obligatoire** pour tous les jeunes français et françaises et doit être **réalisé entre 15 et 18 ans**. L'expérience, d'une **durée de 3 mois**, est notamment un passage obligatoire afin de pouvoir obtenir des diplômes de l'Éducation Nationale tels que le Baccalauréat. Le service national agricole est ainsi intégré dans les programmes de l'Éducation Nationale.

L'expérience se déroule dans des **productions engagées dans une démarche d'agriculture durable**, en zone urbaine ou rurale. C'est une manière de répondre à la demande de **main d'œuvre** supplémentaire des agriculteurs et agricultrices s'écartant de l'agriculture conventionnelle.

Le service national agricole permet de mettre en avant l'agriculture biologique, la permaculture, la biodynamie, etc. L'expérience permet également de faire découvrir les métiers de l'agriculture à des jeunes en cours d'orientation professionnelle. Le service national **recrée du lien** avec les agriculteurs et peut aussi **créer des vocations** chez les adolescents sensibilisés.

Après cette première formation, au moment d'entrer dans la vie active, **un service plus long d'un an et rémunéré** pourrait être proposé aux jeunes, à la manière d'un service civique. L'expérience de service civique agricole est reconnue par l'État.

Pour une question d'organisation dans les territoires et avec les programmes scolaires, les lycées réservent 3 mois pour permettre aux élèves d'assurer ce service. Dans un même région les lycées se répartissent les mois de l'année pour que la main d'œuvre soit échelonnée sur les différentes périodes de besoin dans les productions agricoles.

Les lycéens peuvent choisir entre différents domaines au sein de leur région. L'affectation se fait en fonction des préférences et des lettres de motivations rédigées par les jeunes.

Sur place, ils découvrent les métiers de l'agriculture et apportent une aide précieuse aux agriculteurs.

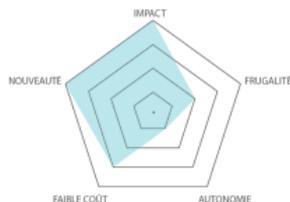
Enfin, **en cas de crise alimentaire**, les jeunes formés à l'agriculture pourront être mobilisés afin de permettre de nourrir l'ensemble du territoire français.



Cible : Les adolescents et jeunes adultes

Échelle : Nationale

Temporalité : Long terme



"30% des exploitations ne vont pas trouver preneur dans les prochaines années. Vivre de l'agriculture, c'est difficile."



"Les agriculteurs font des bonds quand les citoyens viennent leur expliquer comment s'occuper de la faune et la flore. Eux sont confrontés aux aléas sanitaires, politiques, climatiques... Les politiques sont déconnectés de la réalité du terrain."

Stéphane Sanchez - Directeur FNSEA Grand Bassin Parisien

La Banque de Semences Publiques Régionales

Rendre accessibles des semences adaptées à la diversité des territoires

Les techniques agricoles modernes tendent à globaliser les méthodes employées, sans composer avec le territoire et ses conditions propres. Ces recettes normalisées tendent donc à harmoniser les milieux pour contrôler les éléments extérieurs imprévisibles et expliquent en partie le rapport d'exploitation/destruction entretenu avec le vivant.

La dynamique de diminution de la main d'œuvre disponible pour travailler dans le domaine agricole entraîne une **augmentation massive de la mécanisation**. Ce phénomène s'accompagne de multiples conséquences, telles que la **forte utilisation de produits phytosanitaires** et la **résistance croissante des adventices parasites des cultures**. La diminution de la fertilité des sols et la multiplication des aléas climatiques sont également d'autres facteurs qui expliquent l'utilisation croissante d'intrants chimiques et de produits phytosanitaires. Or, utilisés de façons systématiques, ces produits ont de **fortes répercussions sur l'écosystème local**, tandis que leur fabrication, dépendantes des énergies fossiles, a de **lourds impacts à l'échelle globale**.

L'augmentation de la main d'œuvre est évidemment une solution de long-terme, mais une amélioration de la situation peut aussi passer par une **diminution générale du besoin de travail** avec une plus grande adaptabilité aux milieux de culture.

Concrètement, la **création de banques publiques de semences dans chaque région administrative**, accessibles pour les agriculteurs est une réponse pertinente pour leur permettre d'avoir accès à des **semences adaptées à leur territoire** (plus résistantes au manque d'eau, au gel tardif ou aux parasites)

Les **outils** qui peuvent être mobilisés sont les suivants :

- Création d'une Banque de semences publique régionale (BSPR) dans chaque région française
- Le développement de **collaborations** (au moins au commencement) avec les **conservatoires** dédiés aux semences adaptées aux territoires locaux
- Partenariats avec des **agriculteurs chargés de la multiplication et de la sélection** (pour garantir les stocks et une adaptabilité des semences continue dans le temps)
- Diversifier ces semences et ces banques **en fonction des usages agricoles de chaque région**



Cible : La filière agricole (publique & privée)

Échelle : Nationale-Régionale

Temporalité : Moyen-Long terme

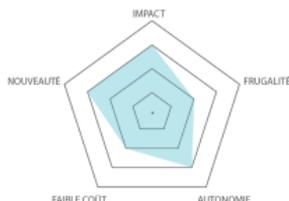
"Le fond du problème, c'est comment faire alliance entre les agriculteurs et l'environnement."

Noémie Morel - Chargée eau et littoral de la FNE du Pays de la Loire



"Il faut réussir à trouver un écosystème où tu laisses la place aux choses, car le vivant reprend toujours sa place."

Nicolas Boehm - Jardinier aux Jardins Passagers à La Villette



La Sécurité Sociale de l'Alimentation

Redonner aux citoyens un pouvoir d'action en exerçant dignement le choix de leur alimentation

Les produits qui ont le moins d'externalités négatives sur leur environnement sont plus chers car ils intègrent des coûts plus importants, alors que les aliments "conventionnels" n'intègrent pas le prix de toutes les externalités de leur production. L'alimentation saine (pour soi et pour l'environnement) devrait, au même titre que la garantie des soins, devenir un droit fondamental.

Une meilleure intégration du vivant dans la production agricole passe par la **promotion des produits moins nocifs pour leur milieu**, à l'instar des produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée. Les choix de consommateurs sont d'ailleurs des leviers importants puisqu'ils orientent les modes de productions à grande échelle et permettent des changements majeurs au long terme. Pour le bien commun au long terme, il est ainsi nécessaire de **rendre les produits les moins nocifs pour l'environnement les plus attractifs possibles**, et ce, pour le plus grand nombre.

Or, alors que les produits issus de l'agriculture bio ou raisonnée ont le moins d'impact sur l'environnement, **ils sont également plus chers** (de 15 à 75% selon les études). Il n'est donc économiquement pas possible pour tout le monde d'avoir une alimentation en cohérence avec des valeurs de protection du vivant.

Face à ce constat, la mise en place d'une **"sécurité sociale alimentaire"** semble être une réponse pertinente. Elle permet en effet de redonner aux citoyens en besoin, un pouvoir d'action en **exerçant dignement le choix de leur alimentation**, et d'inciter aux comportements favorables pour leur santé, tout en favorisant l'économie locale.

Les **outils** qui peuvent être mobilisés sont les suivants :

- Mise à disposition d'un **budget mensuel** pour les ménages précaires et/ou situés sous le seuil de pauvreté
- Conditionner l'utilisation de ce budget à l'achat d'**aliments conventionnés** : il est réservé à des produits ayant un impact environnemental faible, frais, nutritionnellement bénéfiques, locaux (selon des grilles particulières), conformes au cahier des charges du commerce équitable...
- Ce budget pourrait être **géré directement par la CAF** via l'utilisation d'une carte dédiée, **ou par la Sécurité sociale** grâce à la carte vitale.



Cible : Les consommateurs les plus précaires

Échelle : Nationale

Temporalité : Court terme



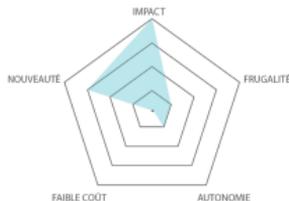
"Le vert, c'est plus cher."

Stéphane Sanchez - Directeur FNSEA Grand Bassin Parisien



"Les inégalités sont motrices de la destruction de l'environnement."

Laurent Testat, journaliste, guide, conférencier, formateur chez Histoire mondiale



Origine Locale Contrôlée (OLC)

Reconnecter les consommateurs aux lieux de production et aux agriculteurs

Le système alimentaire actuel aliène consommateurs et producteurs. Par une identification fine des lieux de production des aliments et par une mise en avant des humains derrière la production, les supermarchés pourraient redevenir un lieu de partage et les consommateurs pourraient acheter avec une plus grande conscience les produits.

Il y a une très grande **déconnexion entre les agriculteurs et les consommateurs**. Ces derniers, par ailleurs, manquent d'éducation sur les sujets de l'agriculture.

L'origine locale contrôlée est un projet de renforcement et de précision de l'**origine des produits dans les supermarchés**. Il s'agit d'une obligation d'identification de la ferme / production / région d'origine sur les produits issus de l'agriculture française et/ou régionale. Aujourd'hui une inscription "Origine France" peut aussi bien indiquer une provenance de la Guadeloupe que du Finistère. L'humain est effacé de la production. L'objectif est de pouvoir **identifier finement d'où vient le produit** pour redonner de l'importance aux produits et aux producteurs.

En parallèle de ces informations affichées en magasin, les consommateurs pourront aller **se renseigner sur les méthodes utilisées** par les fermes particulières. Ces informations seront disponible sur un site conventionné par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les agriculteurs et agricultrices y font figurer leur manière de produire, les aliments qu'ils produisent, les outils qu'ils utilisent, les difficultés rencontrées, etc.

L'identification fine et le suivi des origines des produits peut notamment se faire grâce à la **blockchain** (exemple de La Maison du Popcorn). Grâce à un code barre (différent pour chaque élément produit) sur les cagettes de fruits et de légumes, les cuves de lait, ou les emballages des produits, le trajet des différents aliments est suivi à travers le pays. Pour cela il suffit que chaque intermédiaire soigne ces codes barres pour que le trajet soit enregistré sur la blockchain.

Ce projet est appliqué aux produits français. Cela permet d'avantager les productions locales et **met en avant les agriculteurs et agricultrices françaises**. Une participation des pays et régions limitrophes est cependant envisageable.



Cible : Les consommateurs

Échelle : Régionale

Temporalité : Long terme

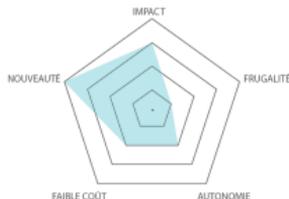


"Je pense que des espèces ont disparu car elles ont disparu de nos préoccupations."
Emmanuel Fillot - Artiste, professeur de "Poétique des choses"



"Les agriculteurs sont accablés par les critiques et se renferment sur eux. Il faut leur donner l'opportunité d'expliquer par eux-mêmes, de prendre la parole avec les canaux de com, la data."

Stéphane Sanchez - Directeur FNSEA Grand Bassin Parisien





"Mon objectif est de créer une connaissance d'un milieu qui nous est complètement opaque : le sol. L'eau est transparente, on prend masques et tubas et c'est bon. Le sol, c'est l'inverse."

Karine Bonneval - Artiste plasticienne

Agriculteurs connectés au vivant

Réintroduire une sensibilité poétique du vivant dans le milieu de la production

Par une introduction d'outils de mesure sensibles (bioacoustique, visualisations) au sein des productions d'agricoles, cette initiative entend reconnecter les agriculteurs et agricultrices aux vivants avec lesquels ils travaillent. Une nouvelle évaluation poétique de la santé des terres et des vivants sera alors permise.

Au travers des régions, la mise en place d'**outils de captation sensible** dans les cultures est proposée aux agriculteurs et agricultrices. Plutôt qu'une qualité du sol ou d'un taux de carbone dans l'air ou de productivité à l'hectare, l'agriculteur peut ainsi **connaître le vivant** grâce à la perception du bruit des insectes sous la terre, le répertoire de chants d'oiseaux autour de ses productions, la couleur de l'humidité (traduite par un algorithme).

Ces mesures sont également un outil pour parler, dans le cadre de décision publique (FNSEA, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Chambres d'Agriculture, etc), de la **santé d'une production, voire même de sa productivité**.

Les outils mobilisés peuvent notamment être des outils de **bioacoustique**. Ceux-ci peuvent capter et transmettre, par exemple, les chants des oiseaux, la respiration des animaux, les communications vibrationnelles. Grâce à ceux-ci on peut également sonder des milieux plus opaques (la terre, l'eau, l'intérieur des plantes). Ces outils peuvent également comprendre de la **prise d'image** (les oiseaux passés dans le ciel, la couleur des feuilles, les poissons qui passent dans le fleuve) ou de la **visualisation** de paramètres peu perceptibles (température extérieure, vent, composition du sol au travers de couleurs).

En parallèle de leur implémentation dans les champs et de la transmission des données aux agriculteurs et agricultrices, les outils de captation sensible envoient les données (son, image) à des **structures culturelles** telles que les Muséums d'Histoire Naturelle, des musées régionaux ou des dispositifs d'exposition. Par ces installations, l'éducation à l'attention et à la sensibilité au vivant peut également se faire **avec les citoyens et citoyennes**, permettant une reconnexion aux champs.

La mise en place d'un **minimum de 2 outils de captation** dans les champs sera obligatoire dans le cadre des contrôles de santé des lieux de productions agricoles. La mise en place d'outils supplémentaires est **encouragée par des aides** de la part du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère de la Culture.



Cible : Les agriculteur·rice·s et les citoyen·ne·s

Échelle : Communale

Temporalité : Moyen terme



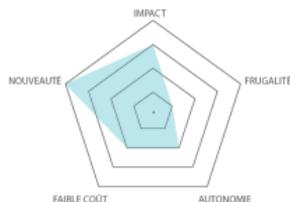
"Aujourd'hui, en forêt, la moindre branche est ramassée et brayée pour faire de la plaquette de chaufferie."

Pierre Athanaze - Vice-Président de Forêts Sauvages



"Le politique veut "construire" des choses. Le vivant, lui, compose. Il faudrait qu'on arrive à COMPOSER avec, accepter l'aléatoire, la différence, faire des concessions. Composer, c'est faire AVEC : faire du commun, pour de vrai, avec tous les vivants."

Emmanuel Fillot - Artiste et Enseignant de "Poétique des Choses"



Pass "Culture de la durabilité"

Sensibiliser les jeunes consommateurs aux sujets du vivant

Le pass "Culture de la durabilité" permet aux jeunes français de découvrir, au travers d'activités variées, des métiers et des sujets du vivant. Cette initiative, commune au ministère de la Culture et à celui de l'Agriculture et de l'Alimentation, permet également aux professionnels des métiers du vivant et de la durabilité, de manière générale, de mettre en avant leurs savoir-faire et leurs connaissances.

Face aux enjeux de la biodiversité et du changement climatique, il est essentiel d'**éduquer les plus jeunes**, les futurs consommateurs et citoyens, aux enjeux de l'agriculture. Il y a également un besoin d'**attractivité des métiers du vivant**.

Le pass "Culture de la durabilité" met à disposition des jeunes français et françaises de 18 ans un fond de 150 euros afin de pouvoir **financer des activités et des ressources documentaires** (livres, films) autour des **sujets de l'agriculture et du vivant**.

Exemples d'activités :

- atelier de découverte de l'apiculture
- cours de cuisine végan
- visite d'un vignoble
- formation à la biodynamie
- exposition sur le biomimétisme
- abonnement à un média autour des questions de changement climatique
- stage de découverte de l'agriculture

À la manière du pass Culture aujourd'hui, cette initiative s'accompagne d'une **application** afin de regrouper les activités proposées sur les différents territoires.

Une **plateforme professionnelle** est également proposée pour qu'agriculteurs, éthologues, organisateurs d'ateliers puissent y promouvoir leurs ateliers, à condition de l'éligibilité en tant qu'activité "culture de la durabilité". Cette éligibilité est conditionnée par :

- le lien avec le sujet du vivant de l'activité ou du produit
- la démarche de durabilité engagée (réduction des émissions, lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité ...)

Ce dispositif est sous l'égide du **ministère de la Culture**, du **ministère de la Transition écologique** et de la **Caisse des Dépôts** et Consignations par le biais de son activité Banque des Territoires.



Cible : Les jeunes citoyens

Échelle : Nationale

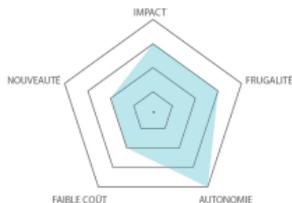
Temporalité : Court terme

"Il ne suffit pas de se demander : "Quelle planète laisserons-nous à nos enfants ?" ; il faut également se poser la question : "Quels enfants laisserons-nous à notre planète ?"

Pierre Rabhi - Essayiste, romancier, agriculteur - Extrait de son livre "Vers la sobriété heureuse"

"Pour moi avoir des pratiques de jardinage écologique peut être à la portée de tous, il suffit de s'y intéresser."

Nicolas Boehm - Jardinier aux Jardins Passagers à La Villette



Le Budget Individuel de la Transition Agricole



Impliquer les consommateurs directement dans la transition de leur territoire

Les pouvoirs publics (État, collectivités...) doivent devenir les garants de la transition agricole et alimentaire, tout en laissant une place importante aux consommateurs dans les décisions qui les concernent directement. Pour fédérer autour de cette transition, les citoyens-consommateurs doivent notamment avoir une place de choix dans la composition du tissu économique et de la production locale.

Un constat semble partagé par de nombreux acteurs interrogés : il est **difficile pour tous les citoyens de s'engager équitablement dans la transition écologique, agricole et alimentaire**. De plus, cette difficulté est d'autant plus vraie pour les personnes vivant en milieu urbain et/ou éloignées des thématiques agricoles, soit par **manque d'informations, de temps ou de moyens économiques**. Or, le défi de la transition écologique doit emmener tout le monde et ne surtout pas laisser une partie de la population sur le côté. Dans le même temps, de nombreux projets agricoles ne se lancent pas par **manque de moyens ou ont du mal à persister dans le temps** au vu des difficultés économiques qui touchent le secteur.

Garant de cette transition écologique inclusive, l'État doit aussi veiller à **impliquer directement les citoyens et citoyens** dans ces choix d'orientations, particulièrement à l'échelle locale.

La création d'un **Budget individuel de la Transition Agricole** pour chaque personne de plus de 18 ans semble une réponse à ces enjeux de représentation et de financement. En créant un lien direct avec les producteurs locaux, il sert également à l'apprentissage, la connaissance et la prise de conscience de la réalité de terrains vécus par les agriculteurs.

Son fonctionnement est défini par le cadre suivant :

- Chaque personne de **plus de 18 ans** se voit crédité de **différents chèques d'un montant total de 300 euros** (montant du pass culture aujourd'hui distribué aux jeunes de 18 ans), **valables et distribués tous les 5 ans**.
- Ce budget permet de **financer et/ou participer à des projets locaux** : parrainage d'exploitations agricoles (crowdfunding), parrainage de ruches, dons et financement pour des projets liés à la transition agricole durable...
- Conditions : **Il ne peut être dépensé qu'à l'échelle de la région** avec une liste définie à l'avance d'acteurs ou de structures partenaires ayant fait une demande au préalable et correspondant à un **cahier des charges précis**.



Cible : Les Régions, les citoyens et acteurs de la transition

Échelle : Régionale

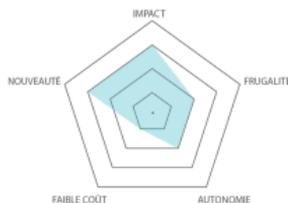
Temporalité : Court-Moyen terme

"La notion de responsabilité est intéressante, elle renvoie à la notion de 'prendre soin'. On peut ressentir de l'empathie en s'attachant à quelque chose."

Clémence Mathieu - Assistante d'études au POLAU-pôle arts & urbanisme

"Tant qu'on est pas confronté au vivant, on ne se rend pas compte de la difficulté."

Stéphane Sanchez - Directeur FNSEA Grand Bassin Parisien



Comment, en tant que décideur, puis-je permettre à tous les citoyens d'entrer en relation avec le vivant ?

Nous avons tendance à oublier que le monde que nous habitons est co-construit par des milliards d'années d'évolution, entre microorganismes, champignons, plantes, animaux, humains... Tout ce que nous appelons « nature » est en réalité un maillage complexe, fait d'interdépendances entre des millions d'espèces dont nous faisons partie, et dont nous dépendons. Il s'agit de valoriser la présence du vivant sur tous les territoires, et de permettre aux citoyens et citoyennes un accès égal à la nature.



- 35** Quotas minimum de nature _____ p. 66
- 36** Nature en ville, ville en nature _____ p. 67
- 37** Vitrines urbaines des savoir-faire agricoles _____ p. 69
- 38** Éducation au vivant et à l'agriculture (EVA) _____ p. 70
- 39** Les graines de chez moi _____ p. 71
- 40** Villes sauvages _____ p. 73

Quotas minimum de nature



Comment, en tant que décideur, puis-je permettre à tous les citoyens d'entrer en relation avec le vivant ?

Créer de nouvelles formes de cohabitation inter-espèces, afin de garantir une place à chacun

Ces quotas permettent de rendre la nature accessible, pour tous. Les architectes et urbanistes créent pour, avec et par le vivant, en pensant le projet par étapes accessibles afin qu'humains et non-humains puissent s'adapter aux changements. Il s'agit aussi de permettre aux habitants de participer à cette dynamique, de s'approprier leur environnement et de le faire évoluer en fonction de leurs besoins.

La **nature** doit être **socialement accessible**, pour tous. Les **villes**, cités, banlieues, résidences, etc doivent avoir un minimum d'**espaces verts**, afin de valoriser la présence de la nature et d'améliorer le bien-être des personnes qui y habitent. Il faut rendre la ville **malléable** et ouverte pour être un **bien commun**, que les habitants puissent être acteurs des paysages dans lesquels ils souhaitent vivre. Nous devons aménager pour et **avec le vivant**. Il s'agit de penser les projets par **étapes accessibles** afin qu'humains et non-humains puissent s'adapter aux changements. Il faut aussi permettre aux **habitants** de participer à cette dynamique, de **s'approprier** leur environnement et de le faire **évoluer** en fonction de leurs besoins.

L'idée est donc d'instaurer un **quota minimum de nature autour des habitations**, calculé en surface de sol naturel et en quantité d'espèces diverses. Il s'agit de ramener le vivant là où il a disparu (villes, cités HLM...), mais surtout d'instaurer cette contrainte supplémentaire lors de la construction de nouveaux bâtiments. Les architectes et urbanistes sont donc tenus d'**anticiper la création d'un certain périmètre de nature, qui est jugé comme obligatoire**. Plutôt que de tout raser et d'artificialiser les sols, il s'agit de changer de logique et de **préserver** un maximum ce qui est déjà présent sur et sous la terre (arbres, plantes, insectes, microbes...) Il est possible de laisser une plus grande place au vivant, en limitant le désherbage, en préservant les habitats d'espèces animales, en créant des couloirs de biodiversité, en déplantant les arbres plutôt que de les couper, ou encore en insérant des murs et toits végétaux sur les bâtiments par exemple.

Grâce à cette contrainte, les pouvoirs publics peuvent favoriser la création de nouveaux **paysages** en ville, dans lesquels le vivant est pris en compte au même titre que les futurs habitants. Ce projet permet aussi aux **citoyens** de prendre soin de leur environnement, introduisant une forme de **droit à la nature** : que toute personne puisse habiter dans un milieu où la vie, humaine et non humaine, est présente. En co-créant ces espaces communs (prêt de parcelles, jardins partagés, arbres fruitiers, fermes urbaines...), les citoyens ont un pouvoir d'action, de transformation, une capacité à **s'approprier leur territoire**.



Cible : Les villes et citoyens

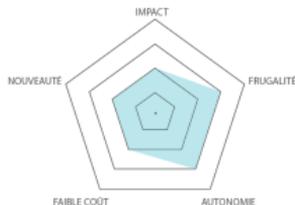
Échelle : Communale

Temporalité : Court terme



"On doit s'attacher au vivant de la même manière que l'on tisse des liens avec la famille, les amis, les autres humains."

Marine Calmet - Avocate de formation, juriste en association
Co-fond. Wild Legal



Nature en ville, ville en nature



Comment, en tant que décideur, puis-je permettre à tous les citoyens d'entrer en relation avec le vivant ?

Créer des lieux d'hybridation entre cité et nature, espaces de mixité

Afin de rendre la nature socialement accessible, pour tous, nous pouvons amener des éléments de la culture urbaine au sein des espaces naturels à proximité des villes, pour plus de mixité sociale, culturelle, générationnelle, et inter-espèces.

Un des principaux enseignements de nos recherches lorsque l'on évoque l'accès et la connaissance sensible du vivant est celui des **fractures sociales** : tout comme la culture (musées, cinéma, etc), la **nature**, les espaces verts, sont **inégalement accessibles**.

Les ménages les plus pauvres ont souvent peu d'accès à la nature, car peu présente dans les cités HLM aux alentours des métropoles. Aussi, il existe une distance culturelle, observée dans certains parcs, par exemple, qui ne sont côtoyés que par les populations les plus aisées.

Si nous entendons souvent parler de l'idée de ramener de la nature en ville, nous pouvons aussi prendre le problème à l'envers : ramener la **culture urbaine** dans les **espaces naturels**. Les mairies, en collaboration avec des urbanistes, peuvent capitaliser sur les espaces verts préexistants (parcs, forêts...) afin d'y introduire des objets (mobilier urbain, supports d'expression artistique, espaces de jeux, points de restauration, etc) permettant d'inviter des personnes éloignées de la nature, et notamment les jeunes, à s'y retrouver et pouvoir, elles aussi, côtoyer le vivant.

Par exemple, on peut imaginer la construction de **skate parcs** dans les espaces verts en ville ou aux alentours, organiser des **expositions** plein air sur la culture urbaine, inviter des lycéens et lycéennes à créer des œuvres qui seront exposées dans les parcs.

Il s'agit de rendre la **ville malléable et ouverte** pour être un **bien commun**, de créer des nudges afin de favoriser plus de mixité sociale au sein des espaces verts.



"La nature est socialement inaccessible."

Magali Mauger - Directrice adjointe de la communication à la DRIEAT

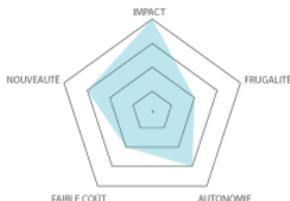
"Les inégalités sont motrices de la destruction de l'environnement."

Laurent Testot, Journaliste, guide, conférencier, formateur chez Histoire mondiale

Cible : Les villes et citoyens

Échelle : Communale

Temporalité : Court terme





"L'organisation d'ateliers d'initiation me permet de ne pas conditionner mes revenus uniquement à la production de miel de mes abeilles. C'est pour moi primordial afin de placer leur bien-être au cœur de ma pratique."

Pierre Merlet - Apiculteur et étudiant

Vitrines urbaines des savoir-faire agricoles

Rendre les espaces verts urbains cultivables et reconnecter consommateurs et producteurs

Un double programme Inclusion/Réinsertion et Espaces Vitrines pour rendre 25% des espaces verts urbains (jardins, parcs, toits) cultivables dans les villes de plus de 20000 hab. Reconnecter les consommateurs à la réalité du terrain, aux savoir-faire et aux dialogues avec les producteurs et faire face au manque de main d'œuvre agricole.

Il existe un sentiment de **coupure entre les zones rurales et urbaines**, opposant des catégories de populations sur la gestion du territoire. D'un côté, un fort sentiment d'**agri-bashing envers les agriculteurs**, accusés d'être à la source de nombreuses pollutions et dégradations environnementales (pesticides, pollution, algues vertes...). À l'inverse, ces mêmes agriculteurs s'estiment être les meilleurs connaisseurs du territoire, en **lien direct avec le sol** et expérimentant quotidiennement la **difficulté du travail de la terre** ; mais sont moralisés par des citadins.

Par ailleurs, il y a un **manque de main-d'œuvre agricole** (lié à un manque de sensibilisation et à des revenus insuffisants) qui impliquent un rapport productif au vivant potentiellement néfaste (pollution des sols). Il y a un **fort besoin de dialogue**. Les urbains sont plus à même de prendre du recul sur les pratiques agricoles globales, mais la **distance des terrains** ne leur permet pas d'avoir des analyses complètes et adaptées.

Nous proposons de penser la ville comme un réservoir de population et centre important de décision. L'articulation entre le terrain (rural) et les villes peut se faire grâce à la création, dans chaque ville de plus de 20000 hab. (soit environ 475 villes en France) où ville importante du département (préfecture/sous-préfecture) de **rendre au minimum 25% des espaces verts cultivables**. Il y a un manque actuel de financement destiné au développement des espaces verts ce qui limite la qualité des services environnementaux urbains.

Le programme Vitrines Urbaines des Savoir-Faire Agricoles propose :

- un programme **Inclusion & Réinsertion** : espaces de **jardinage et potagers** dans les parcs et jardins urbains à **destination des personnes en difficulté** pour se ressourcer, créer un lien au vivant et son entretien permanent. Les mairies définissent des postes précis (entretien, ouverture/fermeture). Mandat de 2 ans pour s'occuper du jardinage et se nourrir des productions.
- un programme **Espaces vitrines** : Créer ces mêmes espaces pour **représenter tous les types d'agricultures présentes localement** : sensibilisation par les agriculteurs et sources de revenu additionnels. Lien pour faire le pont et partager les enjeux entre agriculteurs et consommateurs.
- des **financements** : système de fonds alimenté par une diversité d'acteurs (privés, publics, particuliers).



Cible : Les villes et citoyens

Échelle : Communale

Temporalité : Court terme



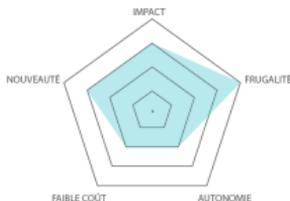
"Les agriculteurs font des bonds quand les citoyens viennent leur expliquer comment s'occuper de la faune et la flore. Eux sont confrontés aux aléas sanitaires, politiques, climatiques... Les politiques sont déconnectés de la réalité du terrain."

Stéphane Sanchez - Directeur FNSEA Grand Bassin Parisien



"L'intérêt de mettre des ruches en ville, c'est de pouvoir expliquer à tous les urbains comment on fabrique du miel, comment vivent les abeilles, ce dont elles ont besoin. Tout en étant au plus proche d'eux."

Cyril Way - Apiculteur bio Les Ruchers du Dourdonnais



Éducation au vivant et à l'agriculture (EVA)



Former les enfants dès la maternelle en inscrivant le vivant et l'agriculture dans les programmes scolaires de l'Éducation Nationale

Le programme Éducation au Vivant et à l'Agriculture (EVA) a pour objectif de faire évoluer les programmes scolaires et revoir l'architecture des écoles afin de renforcer le contact des plus jeunes avec l'écosystème naturel autour de leur établissement. Il comprend 3 vitrines : le savoir, la maîtrise et une refonte architecturale.

Aujourd'hui, la **sensibilisation** et l'**éducation** aux enjeux de l'agriculture doivent être mis en place afin d'éduquer les enfants que l'on va laisser à la planète en tant que **futurs citoyens consommateurs**.

Face à une éducation française **conventionnelle**, l'Éducation au Développement Durable (EDD) de l'Éducation Nationale doit davantage être développée.

En effet, on ne connaît qu'**1,3 million d'espèces** (sur 8+ millions) sur Terre aujourd'hui. Par ailleurs, si l'on entend beaucoup parler de **"reconnexion à la nature"**, cette idée n'est pas à portée de main de tous. Dans les villes et les banlieues, la nature est très peu présente, et beaucoup n'ont pas les moyens (économiques, travail chronophage, etc) d'y accéder facilement. Enfin, les consommateurs sont **déconnectés des agriculteurs et de la production**.

L'éducation nationale est l'un des meilleurs moyens de **rendre accessible à tous**, le savoir et la connaissance du vivant afin de **conserver/oréer le lien** essentiel entre les **jeunes générations** et les espaces naturels proches.

Ainsi, le programme EVA propose :

- **d'intégrer la biodiversité et les espaces naturels locaux au sein des enseignements en alliant théorie et pratique** : des expériences scientifiques (On prend 2 plantes, l'une qu'on insulte et l'autre qu'on aime. Celle qu'on insulte dépérit) ; calcul mathématique du volume des arbres ; apprentissage des fruits et légumes de saison à travers les poésies en français.
- **de rendre obligatoire les classes vertes à la ferme et la rencontre d'agriculteurs par des ateliers pratiques** : Le cadre juridique de l'organisation des classes vertes la rend facultative. Il faut la rendre obligatoire au sein d'ateliers pratiques qui encadrent les écoliers.
- **de revoir l'architecture des écoles de manière à y intégrer des potagers, des prairies, de poulaillers** : à la manière de l'École Primaire des Sciences et de la Biodiversité à Boulogne : systématisation des cours en extérieur ; cours dédiés à l'apprentissage du jardinage ; y intégrer des espèces/variétés /animaux du territoire pour un ancrage local.



Cible : Les écoliers citoyens

Échelle : Nationale

Temporalité : Moyen Terme



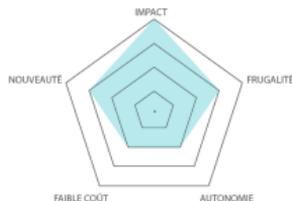
"J'ai travaillé dans une ferme pédagogique où j'étais amené à tuer des poules, cela fait partie de la vie de la ferme. Si tout le monde était amené à tuer sa poule avant de faire du coq au vin, il se rendrait compte de ce que cela représente. Cela assure que l'animal a été tué dignement et sans souffrance."

Nicolas Boehm - Jardinier aux Jardins Passagers à La Villette



"Il ne suffit pas de se demander : "Quelle planète laisserons-nous à nos enfants ?" ; il faut également se poser la question : "Quels enfants laisserons-nous à notre planète ?"

Pierre Rabhi - essayiste, romancier, agriculteur - Extrait de son livre "Vers la sobriété heureuse"



Les graines de chez moi

Donner des moyens d'action aux citoyens pour cultiver un jardin

Comment, en tant que décideur, puis-je permettre à tous les citoyens d'entrer en relation avec le vivant ?

Pour participer au développement des espaces de nature, les villes encouragent leurs habitants à végétaliser leur environnement : balcons, terrasses, espace public...

Beaucoup de personnes ont perdu le **rapport sensible à la terre**, au vivant. Il nous est difficile de concevoir le chemin parcouru par les produits que nous consommons, nous nous sommes **détachés** de la nature dont nous dépendons, comme si elle était donnée, infinie.

Or, à l'ère de l'anthropocène, période où les activités humaines ont de fortes répercussions sur les écosystèmes à l'échelle planétaire, il semble nécessaire de **changer notre regard sur le vivant**, afin de comprendre sa **temporalité** et de reconnaître sa **finitude**. Comme nous prenons soin de ce que nous connaissons, il serait intéressant d'inciter les citoyens à tester par eux-mêmes les processus de **culture** et de **jardinage**.

Pour cela, les mairies organisent tous les ans une distribution de **graines locales** comprenant :

- Des **fleurs** pour les pollinisateurs et pour mettre de la couleur dans les villes, à planter sur les balcons et jardins
- Des **semences potagères** adaptées au climat, pour cultiver ses propres fruits et légumes

Ces activités permettent une **reconnexion** aux **savoir-faire** avec le vivant. En essayant de tendre, pas à pas, vers une certaine forme de **souveraineté alimentaire**, les citoyens peuvent se rendre compte des problèmes qu'impliquent l'usage des pesticides, des engrais chimiques, de l'élevage intensif, etc.

Aussi, en mettant en valeur les éléments naturels, nous pouvons **réenchanter l'espace public** et créer des **expériences** singulières qui renforcent l'**attractivité des villes**. Apprendre à regarder le monde de manière active, et ne plus considérer le vivant comme un décor dans lequel nous pouvons évoluer à notre guise, c'est aussi un moyen de réintroduire de la **poésie** dans le quotidien, de favoriser l'**émerveillement**, l'**attention** et le **soin**, le tout dans le but ultime de créer des symbioses entre les humains et les non-humains.



Cible : Les villes et citoyens

Échelle : Communale

Temporalité : Court terme



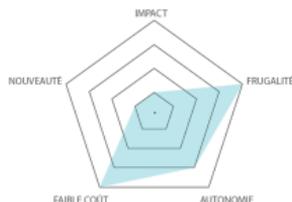
"Avoir des pratiques de jardinage écologique peut être à la portée de tous, il suffit de s'y intéresser."

Nicolas Boehm - Jardinier aux Jardins Passagers - La Villette



"Je pense que des espèces ont disparu car elles ont disparu de nos préoccupations."

Emmanuel Fillot - Artiste, professeur de "Poétique des choses"





*Immersion au forum Low Carbon de l'Académie du Climat
en septembre 2021*

Villes sauvages

Inviter la faune et la flore sauvage à s'approprier les espaces urbains

A travers cette idée, nous souhaitons explorer les possibilités d'une ville du futur dans laquelle le vivant aurait toute sa place, où espèces sauvages cohabitent avec les humains dans une symbiose équilibrée et résiliente.

Aujourd'hui, la nature a été largement **domptée, contrôlée, assujettie** par l'humain. **Faune et flore sauvages** ont été chassées **hors des villes**, pour ne laisser place qu'à de rares espèces soigneusement choisies et maîtrisées, dans les parcs, les talus ou des rangées d'arbres. Les sols de nos villes sont presque complètement **artificialisés**, troquant la terre, les arbres et les herbes folles contre des pavés et des routes goudronnées. Pourtant, en réalité, une multitude d'espèces cohabitent autour de nous, et vivent en bons voisins, constituant leurs propres écosystèmes (rats, insectes, oiseaux, microorganismes...)

L'**éloignement physique et géographique** du vivant de nos métropoles et espaces urbains contribue au fait que nous nous sentons déconnectés, éloignés de la nature et des éléments. Depuis le début de la crise sanitaire, qui a accentué le sentiment d'être à l'étroit en zone urbaine, on observe un mouvement d'exode des citadins vers de plus grands espaces et une volonté de reconnexion à la nature. Cette dynamique prouve que le confort et la sécurité d'un environnement artificialisé, aseptisé, se fait au prix d'une **perte de repères sensibles**, une fatigue visuelle et mentale provoquée par le rythme effréné de nos modes de vie citadins. Et si nous imaginions un **nouveau paradigme**, pour des villes **réensauvagées**, dans lesquelles une place égale serait donnée aux non-humains, afin de **cohabiter** de manière **réiproque** et **équilibrée** ?

Nous pouvons imaginer cette ville, dans laquelle il y aurait un **minimum d'ingérence humaine**, de la part de la municipalité et des citoyens et citoyennes, sur la multiplication du vivant. Par exemple, les plantes sauvages ne seraient plus considérées comme de "mauvaises herbes", elles pourraient pousser et se répandre librement tant que cela ne met pas en danger la vie d'autrui. Mais si les plantes posent peu de problèmes, le vivant **animal**, lui, en revanche, peut nuire à la sécurité, en terme d'interaction avec les humains et la technosphère (dégradations, risque d'accidents) et aussi sur le plan sanitaire. Cet ensauvagement doit donc être **choisi**, maîtrisé et non subi. Il nécessite donc la mise en place d'un certain **cadre** et d'une forme de contrôle en fonction des espèces. Par exemple, les zoonoses, des maladies dont le pathogène, bactérie, virus ou parasite, peut être transmis de l'animal à l'Homme et inversement, sont un risque supplémentaire. Afin de limiter ces risques, les mesures de **prévention** et d'**adaptation** sont nécessaires, afin de retrouver un **équilibre** entre humains et non-humains, qui ne pourra se faire que sur le **long terme**, en réapprenant à **connaître, comprendre** et **vivre** avec l'ensemble du vivant.

"On doit s'attacher au vivant de la même manière que l'on tisse des liens avec la famille, les amis, les autres humains"

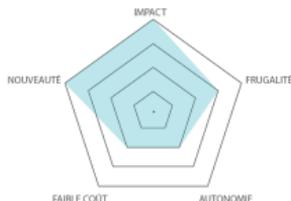
Marine Calmet - Avocate de formation, juriste en association
Co-fond. Wild Legal



Cible : Les villes et métropoles

Échelle : Communale

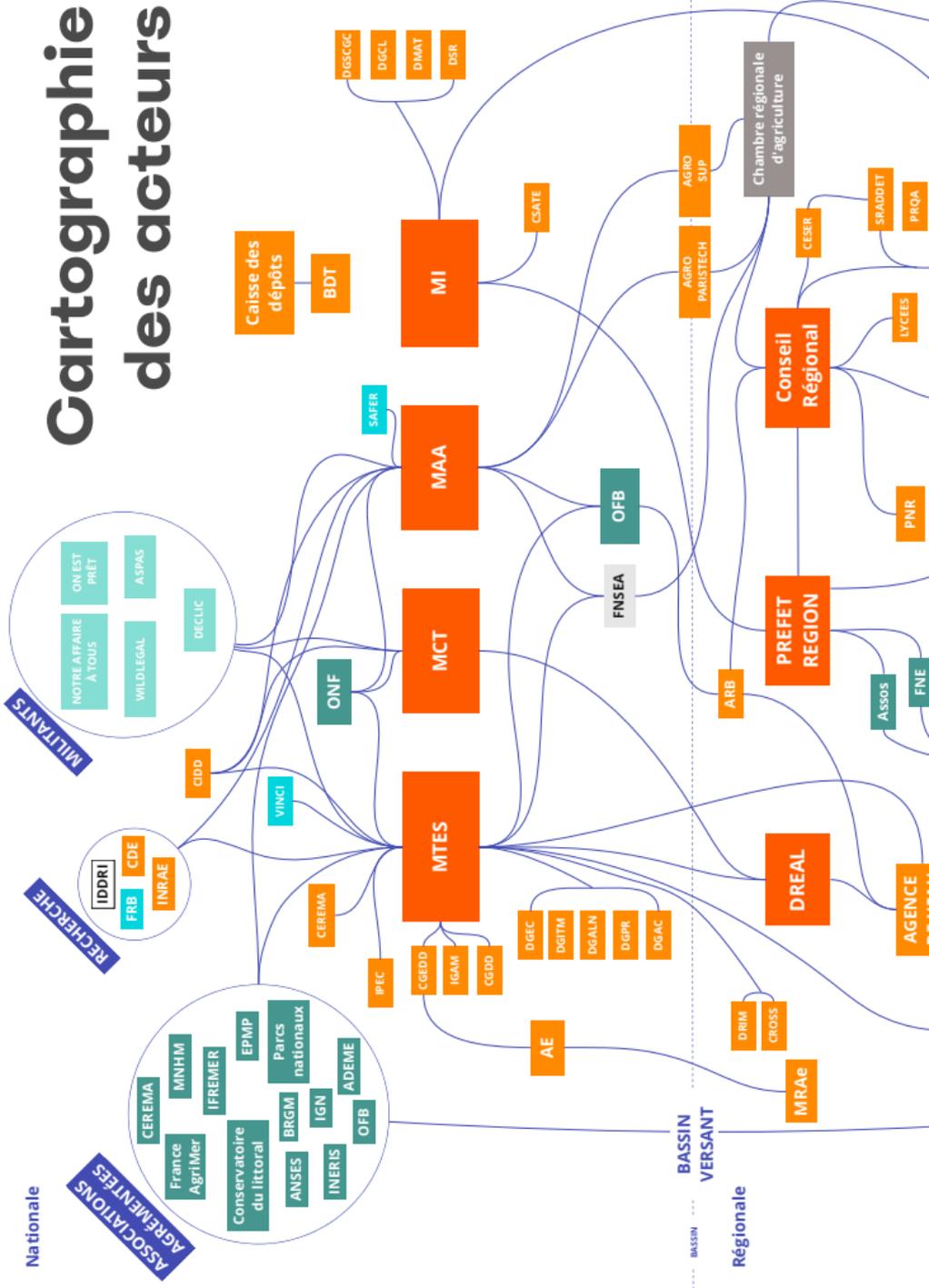
Temporalité : Prospectif



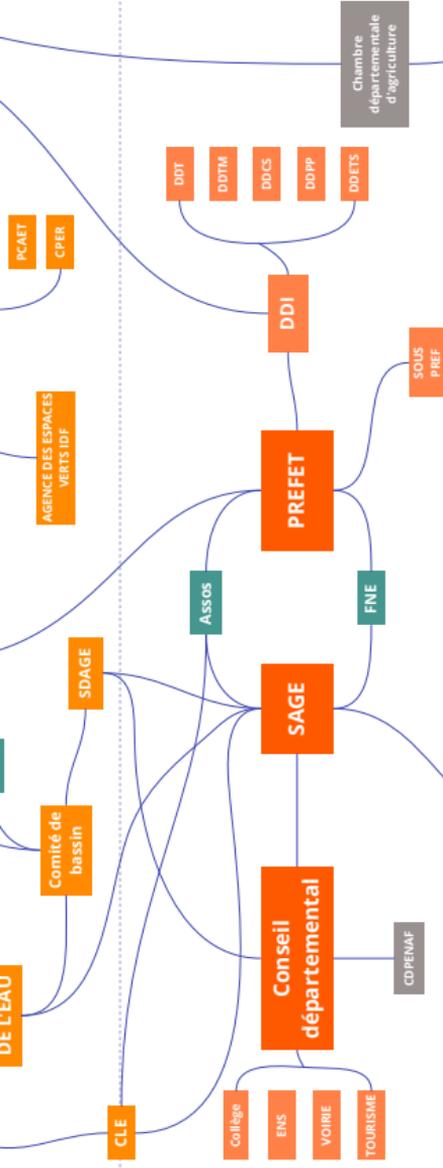
ANNEXES



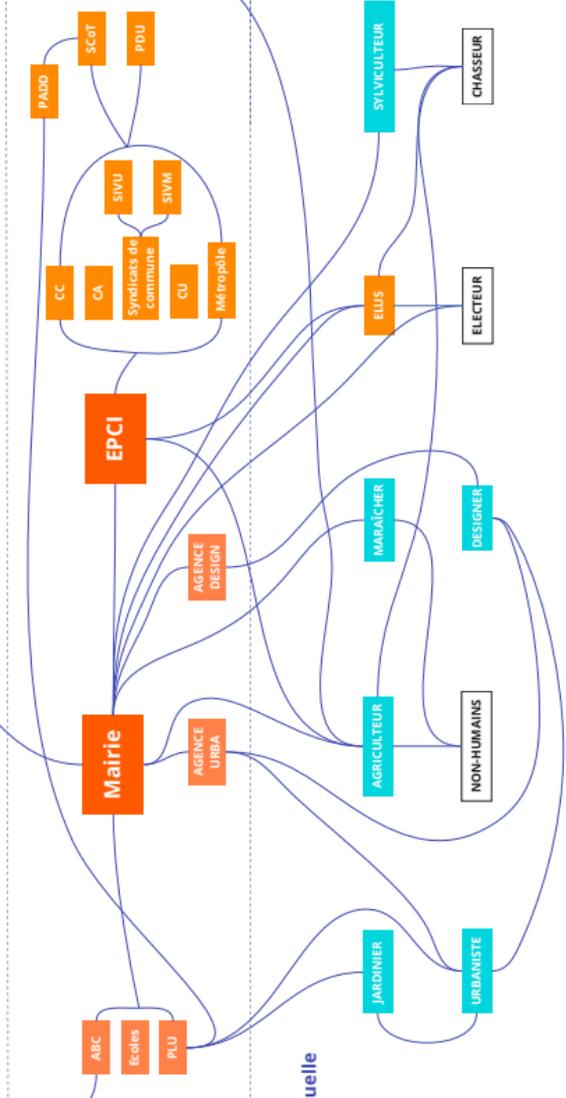
Cartographie des acteurs



Départementale



Commune



Individuelle

- Autre personnes impliqués à l'échelle d'Etat
- Administration publique
- Coopératives - Structures collaboratives
- Aucun prix
- Organisation professionnelles
- Associations d'amateurs
- Associations d'agrandissement

Nationale 1/2

ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : Suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie

AE - Autorité environnementale : responsable, dans le cadre des directives européennes, de la définition et du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'évaluation environnementale des projets et des documents de planification

AgroParisTech : École supérieure d'agronomie

Agro Sup : École supérieure d'agronomie

ANSES - Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale : Évaluer les risques sanitaires pour éclairer l'action publique et assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs

ASPAS - Association pour la protection des animaux sauvages : Association fondée en 1980 qui œuvre pour la protection de la faune sauvage et pour la préservation du patrimoine naturel

Association agréementée : Agrément donné par l'État, il permet d'être appelé à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement et d'être désigné pour siéger dans des commissions ou conseils à vocation consultative, de niveaux national, régional ou départemental par ex

Bassin Versant : Territoire géographique bien défini : il correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine. Un bassin versant se délimite par des lignes de partage des eaux entre les différents bassins.

BDT - Banque des territoires : rôle d'investisseur institutionnel (58 Md€ injectés depuis 2018)

BREM - Bureau de recherches géologiques et minières : Améliorer la gestion des ressources et de préserver les sols, gérer l'aménagement du territoire

Caisse des dépôts : Rôle d'investisseur institutionnel au service de l'intérêt général (logement, territoire, climat, entreprises...)

CDE - Programme Concertation, Décision, Environnement : Recherche sur la place majeure de la participation des citoyens dans le traitement des problèmes d'environnement

CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement : Concerné par les thématiques de l'aménagement et du développement durable (urbanisme, environnement, infrastructures de transport, gestion des risques...) via des liens forts avec les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État

CIDD - Comité Interministériel du Développement Durable : réunion des ministres chargée de définir, d'animer, de coordonner et de veiller à la mise en œuvre de la politique de développement durable du gouv français

CGEDD - Conseil général de l'environnement et du développement durable : Mission d'inspection générale, procède aux missions d'audit, ainsi qu'aux enquêtes administratives concernant le MTES

CGDD - Commissariat général au développement durable : Éclaire et alimente, par la production de données et de connaissances, l'action du MTES sur l'ensemble de ses champs de compétences

CODDE - Conception, Développement Durable, Environnement : Pôle d'expertise en ACV (Analyse du Cycle de Vie) et Ecoconception du Bureau Veritas (privée, spécialisée dans les essais, l'inspection et la certification). Accompagne les fabricants et les distributeurs de tous horizons, dans la mise en œuvre de processus de conception durable

CONSERVATOIRE DU LITTORAL : établissement public qui acquiert des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels.

CSATE - Conseil Supérieur de l'Appui Territorial et de l'évolution : Mission générale de conseil de soutien et d'orientation à l'égard des préfets, des sous-préfets et des fonctionnaires de niveau comparable affectés à l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer

Declic : Association loi de 1901 et think-et-do-tank qui élabore des propositions de politiques publiques concrètes et inspirantes pour accélérer la transition écologique et solidaire et influencer les décideurs publics

DGAC - Direction générale de l'Aviation civile

DGALN - Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature : élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des substances minérales non énergétiques (15000 agents déconcentrés)

DGCL - Direction générale des collectivités locales (DGCL) : Interlocuteur privilégié des collectivités territoriales et définir les orientations relatives à la politique nationale et européenne de cohésion des territoires et de politique de la ville

DGEC - Direction générale de l'énergie et du climat : Élabore et met en œuvre la politique relative à l'énergie, aux matières premières énergétiques, ainsi qu'à la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique

DGITM - Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

DGPR - Direction Générale de la Prévention des Risques : mission d'identifier et quantifier l'ensemble des risques pour mener les politiques de prévention adaptées

DGSCGC - Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises : structure centrale qui lui permet d'assurer la responsabilité interministérielle d'organisation et de coordination des secours au plan national.

DMAT - Direction de la modernisation et de l'administration territoriale : Animer et organiser la politique de modernisation de l'administration publique

DSR - Délégation à la sécurité routière

EPMP - Établissement public du Marais poitevin : coordonne la gestion de l'eau et de la biodiversité sur le Marais poitevin et sur les bassins versants qui l'alimentent

Nationale 2/2

FNSEA - Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles : syndicat professionnel majoritaire dans la profession agricole. Fait partie des organisations patronales françaises et des organisations professionnelles agricoles

FRB - Fondation pour la recherche sur la biodiversité : favoriser les activités de recherche sur la biodiversité en lien étroit avec les acteurs de la société. Susciter l'innovation, développer et soutenir des projets de recherche

FRANCE AGRIMER - Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer : Intermédiaire entre les filières et l'État, il organise la concertation au sein des filières de l'agriculture et de la forêt, assure la connaissance et l'organisation des marchés et gère les aides publiques nationales et communautaires

IDDDI - Institut du Développement Durable et des Relations Internationales : think-tank qui favorise la transition vers le développement durable au niveau international

IFREMER - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer : contribue au système de recherche et d'innovation national concernant les espaces maritimes

IGN - Institut national de l'information géographique et forestière : produire, représenter et diffuser les données géographiques et forestières de France

IGAM - Inspection générale des affaires maritimes : missions d'inspection, d'audit, d'expertise et d'études dans le domaine maritime, ainsi que pour le secteur des pêches et cultures marines

INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques : mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement

INRAE - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement - Réaliser tous travaux de recherche scientifique et technologique dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt, de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité, de la bioéconomie, de l'économie circulaire, de la gestion durable des territoires et des risques dans les champs de compétence précités

IPEC - Sous-direction de l'Innovation Pédagogique et Collaborative : Assure la formation des agents du ministère chargé de l'environnement

MNHM - Muséum national d'Histoire naturelle : fourni à l'État un appui scientifique à l'élaboration et l'évaluation de politiques de conservation de la nature, la caractérisation de l'état de conservation d'espèces, d'habitats naturels ou d'écosystèmes, le développement d'indicateurs ou l'évaluation de l'impact de nouveaux projets.

MAA - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MCT - Ministère de la Cohésion des Territoires

MI - Ministère de l'Intérieur

MTES - Ministère de la Transition écologique et solidaire

Notre affaire à tous : association loi de 1901 utilisant le droit comme levier pour la lutte contre le changement climatique. Elle vise à faire vivre la justice climatique en renforçant la législation environnementale et les droits de la nature, avec différentes propositions pour changer le droit français et appliquer les accords internationaux

On est prêt : Mouvement qui rassemble des experts, des personnalités, des faiseurs sur le terrain, pour sensibiliser et mobiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux à travers des actions digitales massives, l'accompagnement de leaders culturels, et la création de vidéos

OFB - Office français de la biodiversité : contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau

ONF - Office National des Forêts : Préserver la biodiversité, protéger les ressources en eau, prévenir les risques naturels, garantir l'équilibre forêt-gibier, sauvegarder le patrimoine historique et culturel

PARCS NATIONAUX : coordonne les établissements publics administrant chaque parc national français

SAFER - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural : Société anonyme, sans but lucratif (sans distribution de bénéfices), avec des missions d'intérêt général, sous tutelle du MAA et des Finances. Mission : aménager les structures des exploitations agricoles et forestières, favoriser l'installation des jeunes, protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles.

Concertation d'acteurs locaux (organisations agricoles : chambres d'agriculture, banques et assurances mutuelles agricoles, syndicats agricoles représentatifs, des collectivités territoriales : conseil général et associations de maires, de l'État : le directeur départemental de l'agriculture et le directeur des Finances publiques). Toutes les décisions prises sont validées par l'État.

VINCI : 2e entreprise mondiale des métiers des concessions et de la construction, employant 222 397 salariés à travers le monde

Wildlegal : Association loi de 1901 organisée en comité visant à la promotion, la démocratisation, l'application et la meilleure utilisation du droit de l'environnement et des droits de la nature. Ces comités sont composés de plusieurs juristes et partenaires institutionnels.



Régionale

ASSOS (agrémentées) : Participation aux instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable, possibilité de mener des actions en justice, de niveaux national, régional ou départemental

ARB - Agence Régionale de la Biodiversité : associe l'ensemble des acteurs locaux volontaires (collectivités, associations, acteurs socio-économiques, usagers) pour agir en faveur de la biodiversité. Elles sont créées à l'initiative de la Région et de l'IOFB, présentent sur les territoires via ses directions régionales, et sont en lien avec les services de l'État en régions, les Agences de l'eau et tous les acteurs concernés

Agences de l'eau - Initier, à l'échelle de son bassin versant, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques. Chargées du SDAGE et des SAGE.

Agence des espaces verts (Île-de-France) : Accompagne les projets territoriaux franciliens en faveur de l'agriculture, des forêts et des milieux naturels. Assure la protection de la faune et de la flore, mais aussi surveillance et entretien 15.000 hectares de propriétés régionales. Garantit le maintien des terres agricoles en Île-de-France, favorise l'installation d'agriculteurs en zone périurbaine en lien avec les organisations professionnelles et encourage une agriculture durable et diversifiée

CESER - Conseil économique, social et environnemental régional : Composé de 4 "collèges" de catégories socioprofessionnelles (entreprises et activités non salariées, organisations syndicales de salariés, organismes et associations, personnalités qualifiées participant au développement régional). Contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales

Chambres régionales d'agriculture : Organes consultatifs des intérêts agricoles de la région auprès des pouvoirs publics. Composées des Présidents élus des Chambres départementales.

Comité de bassin : instance de concertation qui élabore une politique de gestion de l'eau conciliant les besoins du territoire constitué par une circonscription de bassin avec les orientations nationales.

Conseil Régional : Assemblée avec membres élus. Gère les affaires de la région (lycées, transports régionaux, action économique et aménagement du territoire)

CPER - Contrats de plan État-Région : Mode de gestion publique par lequel l'État et une ou plusieurs régions s'engagent sur une programmation et un financement pluri-annuels autour d'objectifs communs en matière d'aménagement du territoire

CROSS - Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage : centres décisionnels qui prennent en charge toute opération de sauvetage dès que l'incident a lieu sur le domaine maritime

CLE - Commission Locale de l'Eau : Instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE. Commission administrative sans personnalité juridique propre, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation puis de mise en œuvre du SAGE. Composée des élus des collectivités territoriales + les usagers, les associations et les organisations professionnelles + l'État et ses établissements publics

DREAL - Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : Services déconcentrés de l'État, unique pilote au niveau régional de la mise en œuvre des politiques publiques du MTEs et MCT (protection et gestion de l'environnement, des ressources, des milieux et du patrimoine naturel et culturel et contrôle des activités industrielles)

DRIM - Domaines de Recherche et d'Innovation Majeurs : Réseaux qui associent les meilleures équipes de recherche identifiées du domaine et les entreprises les plus innovantes autour de programmes de recherche ambitieux

FNE - France Nature Environnement : Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Nous sommes porte-parole d'un mouvement de 5 837 associations, regroupées au sein de 46 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français

MRaE - Missions régionales d'autorité environnementale : rendent leurs avis sur les plans locaux d'urbanisme (PLU), les plans de déplacements urbains (PDU), les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ou les plans régionaux de gestion et d'élimination des déchets. Fonction d'autorité environnementale pour les projets faisant l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public lorsqu'ils ne relèvent pas de la formation nationale du CGEDD. Composée de membres permanents ou de chargé(e)s de missions issu(e)s du CGEDD et de membres associé(e)s issus de la société civile

PCAET - Plan Climat Air-Énergie Territorial : outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie

PNR - Parcs naturels régionaux : Gérés par un Syndicat mixte composé d'élus des collectivités membres (communes et régions ainsi que, souvent, les départements, les intercommunalités et, parfois, des partenaires socio-économiques)

Préfet de région : contrôle la légalité et le respect des règles budgétaires des actes de la région et de ses établissements publics ; Il préside le comité de l'administration régionale (CAR) qui réunit les préfets de département et les chefs de services déconcentrés régionaux de l'État.

SDAGE - Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux : 12 au total en France, élaboré par le comité de bassin (collectivités, usagers de l'eau et État), ils fixent pour 6 ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux"

SRADDET - Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : Document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire, dont la protection et la restauration de la biodiversité. Résultat de la concertation de l'État, des principales collectivités concernées, leurs groupements ainsi que les chambres consulaires. Confiée au conseil régional qui l'adopte par délibération, avant son approbation par arrêté du préfet de région

Départementale

ENS - Espace Naturel Sensible : Site d'intérêt faunistique et floristique qui présente une richesse et une valeur importante. Peut aussi couvrir des sites à protéger pour leur richesse minérale (grottes) ou des paysages à dominante naturelle dont la fonctionnalité doit être préservée (bocage). Protégés et gérés par les conseils départementaux

CDPENAF - Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers : Associe des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des professions agricoles et forestières, de la chambre d'agriculture, d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale, des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement, de la fédération départementale des chasseurs et de l'INAO. Pouvoir d'émettre un avis, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, sur l'opportunité de certaines procédures d'urbanisme

Chambre départementale d'agriculture : Accompagne les agriculteurs par la recherche et le développement, la formation, le conseil, et la gestion de projets, et défendent leurs intérêts au niveau territorial

DDI - Direction départementale interministérielle : Service déconcentré de l'État français organisé à l'échelon départemental. Bien qu'ayant une vocation interministérielle, les DDI relèvent du Ministre de l'Intérieur, et sont placées sous l'autorité du préfet de département

DDT - Direction départementale des Territoires : Service déconcentré interministériel de l'État, placé sous l'autorité du préfet de département. Mise en oeuvre dans le département les politiques relatives à la promotion du développement durable, au développement et à l'équilibre des territoires urbains et ruraux grâce aux politiques agricole, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports, à la prévention des risques naturels, aux déplacements et aux transports. Interlocuteur important des subdivisions départementales des DREAL

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer : Si façade maritime, mise en oeuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires et de la mer

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale : Domaines de la politique sociale, du logement, de la politique de la ville, de la jeunesse, des sports, de la vie associative et, le cas échéant, de la protection des populations

DDPP - Direction Départementale de la Protection des Populations : Assure la qualité et sécurité de l'alimentation, la protection de la santé des animaux et de l'environnement, la protection économique des consommateurs et régulation des marchés et la qualité et sécurité des produits non alimentaires et des services

DDETS - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités : Chargée des domaines de la politique de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de l'accès et du maintien dans le logement et du travail.

PARLEMENT DE LOIRE : acteur intermédiaire, issu du monde de l'urbanisme et des territoires. Réflexion en actes, sous forme d'auditions publiques, qui associe citoyens, usagers du fleuve, experts et artistes, pour dire les urgences à engager, ouvrir un imaginaire institutionnel et transformer le droit depuis le droit.

POLAU - Pôle arts & urbanisme : Assu qui s'intéresse à l'urbanisme culturel, mène action culturelle avec des acteurs du territoire (publique et pas que). Programme culturel, résidence en lien avec urbanisme & Assistance à maîtrise d'ouvrage en urbanisme → conseil auprès des instances publiques

Préfet de département : Responsable de la mise en oeuvre sur le territoire de l'ensemble des politiques définies par le Gouvernement

SAGE - Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau : Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale. Vise, grâce à la concertation des acteurs locaux, à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques



Communale

ABC - Atlas de la Biodiversité : démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Outil d'infos et d'aide à la décision avec soutien de l'OFB.

CA - Communauté d'Agglomération : EPCI qui regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Visant les zones urbaines, la communauté d'agglomération doit former, lors de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants, autour d'une ou plusieurs communes centres de 15 000 habitants. 223 en 2021

CC - Communauté de communes : EPCI qui regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave et a pour objet de les associer au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. 995 en 2021

CU - Communauté urbaine : EPCI qui regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 250 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. 14 en 2021

Métropole : Intercommunalités aux compétences renforcées, dans les domaines du développement économique et du logement. Concerne des territoires de plus de 400 000 habitants qui sont soit situés dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants, soit chefs-lieux de régions, soit au centre d'une zone d'emploi de plus de 400 000 habitants. 21 en 2021

EPCI - Établissement public de coopération intercommunale : L'intercommunalité désigne une forme de coopération entre les communes. Celles-ci peuvent se regrouper afin de gérer en commun des équipements ou des services publics (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains...), élaborer des projets de développement économique, d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la commune. Coopération au sein des EPCI.

PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durable : Détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Réalisé par les acteurs qui ont fait le PLU ou le SCOT (Conseil Municipal ou Conseil Communautaire etc.).

PDU - Plan de Déplacements Urbains : Document de planification qui détermine, dans le cadre d'un périmètre de transport urbain (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Chaque plan de déplacements urbains doit maintenant aussi comporter un volet d'évaluation environnementale. Il est un levier pour les démarches visant à économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre, et peut contribuer à limiter les impacts des déplacements sur la trame verte et bleue.

PLU - Plan local d'urbanisme : Document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

SCoT - Schéma de cohérence territoriale : outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

SIVM - Syndicat intercommunal à vocation multiple : EPCI qui exerce des responsabilités variées qui lui ont été transférées par les différentes communes, souvent du même canton. Tendance aujourd'hui à être remplacé par la communauté de communes dans de nombreux cantons

SIVU - Syndicat intercommunal à vocation unique : EPCI avec un fonctionnement similaire à celui d'un SIVM à la différence près qu'un SIVU ne dispose que d'une compétence, fixée dans ses statuts.





REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier tout particulièrement les personnes suivantes pour le temps accordé et les échanges précieux que nous avons pu avoir avec eux :

- **ASSOCIATION FAUNE ALFORT :**
 - **COURREAU Jean-François** - Président de l'Association Faune Alfort
 - **GRISOT Céline** - Directrice de l'Association Faune Alfort
- **ATHANAZE Pierre** - Vice-Président de l'Association Forêts Sauvages
- **BARATIER Jérôme** - Directeur de l'agence d'urbanisme de Tours - professeur affilié à l'école urbaine de Sciences Po
- **BOEHM Nicolas** - Jardinier aux Jardins Passagers à La Villette
- **BONNEVAL Karine** - Artiste plasticienne
- **CALMET Marine** - Présidente et Co-Fondatrice de l'association Wild Legal
- **CASTANIE Stéphane** - Maraicher biologique et créateur des Jardins du Puyrajoux
- **COPPEY Pierre** - Directeur général adjoint de VINCI et président de VINCI Autoroutes
- **CORDOBES Stéphane** - Conseiller-expert ANCT & Chercheur associé à l'école urbaine de Lyon
- **GARCIA Lou** - Co-fondatrice de Déclic, solutions de politiques publiques pour un avenir écologique et solidaire
- **ESTEBANEZ Jean** - Géographe à l'Université de Paris-Est Créteil
- **FAGET Laurent** - Vétérinaire Clinicien, MAE IAE de Nantes, DE en droit et expertise vétérinaire, Chargé d'enseignement ENVA-VetAgro Sup IAE Lyon, Expert près la Cour d'appel de Bordeaux
- **FILLOT Emmanuel** - Artiste et Enseignant de "Poétique des Choses"
- **GRAVES Guillian** - Designer et Fondateur de Big Bang Project (biomimétisme)
- **LE GARS Anne** - Designer à l'agence Finistère 360°
- **MARTIN Bastien** - Technicien en milieu naturel au PNR de Loire-Anjou-Touraine
- **MATHIEU Clémence** - Paysagiste-conceptrice activité artistique et d'écriture & Assistante d'études au POLAU-pôle arts & urbanisme
- **MAUGER Magalie** - Directrice adjointe de la communication à la DRIEAT
- **MERLET Pierre** - Apiculteur, membre du Projet "Décider avec le Vivant"
- **MOREL Noémie** - Chargée de mission eau & littoral (FNE Pays-de-la-Loire)
- **PEYRICOT Olivier** - Designer - Directeur du pôle recherche de la Cité du Design
- **ROESCH Nicolas** - Designer et chercheur, Co-Fondateur de Zoepolis & toute l'Équipe de Zoepolis
- **SANCHEZ Stéphane** - Directeur de la FNSEA Grand Bassin Parisien
- **SCHRAEN Willy** - Président FNC (Fédération Nationale des Chasseurs)
- **SEBAOUN Christopher** - Conseiller délégué à la Loire et au Cher - Mairie de Tours
- **STORCK Fanny** - Enseignante Chercheuse - enseigne la physiologie et la pharmacologie à l'école nationale vétérinaire de Maison-Alfort & responsable de l'organisation de formation réglementaire en expérimentation animale (programme imposé par le Ministère de l'Agriculture)
- **TESTOT Laurent** - Journaliste, guide, conférencier, formateur chez Histoire mondiale
- **V. DANDRIEUX Michaël** - Sociologue, Co-Fondateur d'Eranos et enseignant à Sciences Po
- **VERLEY Pierre** - Délégué du développement durable et de la transition écologique à la mairie de Marçay-en-Barœul
- **WAY Cyril** - Apiculteur biologique en Ile-de-France

Merci beaucoup à Yoan OLLIVIER (Co-Fondateur de Vraiment Vraiment) de nous avoir accompagné tout le long de notre projet.

IMAGES

- Personnes vecteur créé par poh.vector - fr.freepik.com
- Design vecteur créé par freepik - fr.freepik.com

